



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE



Photo DR via Nicolas Torracinta

**NICOLAS TORRACINTA**

# LE GRENIER DES ORIGINES

P5 À 8

1,75€



LINGUA

TOPONYMIE,  
CONTACT DE LANGUES  
P28

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P9  
LÉGISLATIVES P10 À 12  
BRÈVES P27 • VIE PRATIQUE P30  
L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA P 32  
RÉTRO P33 • CARNETS DE BORD P34  
ANNONCES LÉGALES P13



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

SI JE TENAIS LE CON  
QUI NOUS A COLLÉ  
CETTE FINALE SUR LE DOS !



## INCONTRU

NICOLAS TORRACINTA

LE GRENIER DES ORIGINES

P5 À 8



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

POLITIQUE **LÉGISLATIVES, L'EMBARRAS DES CHOIX**

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

VIE PRATIQUE

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P9

P10 À 12

P27

P28

P30

P32

P33

P34

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli**

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

**Elisabeth Milleliri**

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Borne-out

**N'**hà missu ghjorni à sceglia a so Prima ministra. Emmanuel Macron hà dicitu infini di fà pusà in u futtogliu di Matignon à Elisabeth Borne. Una ministra chì avarà fattu i cinque anni cumpletti di u prima mandatu di u Presidenti di a Republica inde parechji ministeri: i trasporti, a transizioni ecologica è sulidaria eppo u purtafogliu maiò di u travaghju, di l'impiegù è di l'inserzioni. Una fida di a macrunia chì ùn duvaria micca lucicà di più cà u so capimachja, soca era ciò ch'ellu ricicava, frà altru dopu a sparienza Edouard Philippe. Inveci, aldilà di i so anziani funzioni ministeriali, ùn si cunnosci tant'affari nant'à u parcorsu d'Elisabeth Borne. Pulitennica è inginiera, hè stata prifetta di Poitou Charentes, direttrice di cabinettu di Ségolène Royal in u ministeru di l'Ecologia, prima di divintà patrona di a RATP. Hè passata dinò pà i cabinetti di Jack Lang, Lionel Jospin è hà occupatu tant'altri funzioni in a Cità di Parighji, a SNCF è ind'è Eiffage. Eppure, ùn hè mai stata eletta di a so vita. Parechji parsoni chì ani cullaboratu incù ella l'ani datu un cugnomi: «Madama Borne-out». Assai esigenti, travaghja assai è tuttu u mondu a devi suvità, pocu impremi l'ora di u ghjornu o di a notti. S'è, di pettu à u so parcorsu, si pudaria pinsà chì a so arradichera pulitica hè piuttosto à manca, certi, soprattuttu inde l'uppusizioni, credini tutt'à fattu u cuntrariu, ùn fussi cà par via di i so azzioni com'è ministra di u Travaghju, picculu suldatu bellu seriu d'Emmanuel Macron allunatu da i primuri suciali. Cuncirrendu a Corsica, hè difficiuli di sapè ciò ch'ella pò pinsà di stu cartulari chì pari bellu luntanu da i priurità di u governu. Basta à custatalla cù u rinvii novu di a riunioni privista prima in aprili, eppo di maghju, trà l'eletti corsi è u governu par amintà l'avvena istituzionali di l'isula. I mesi chì venini ci dicjarani s'è i rilazioni trà a Corsica è Parighji starani inde a cuntinuità di l'ultimi cinqu'anni. Spirendu di francacci da u «Borne-out»! ■ **Santu CASANOVA**

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**Avec la hausse du mercure**, comment les esprits ne s'échaufferaient-ils pas? A fortiori si, non content de transpirer à grosses gouttes tout en se voyant enjoindre d'économiser religieusement l'eau en prévision des sécheresses à venir et d'un nouvel afflux massifs de vacanciers, on doit par ailleurs composer comme on peut avec la pollution atmosphérique. Alors oui, outre des NOx et du CO2 en veux-tu-pas en voilà quand même, il y a de l'exaspération dans l'air. Le moindre commentaire guilleret sur ces températures élevées qui nous donnent un «bel» avant-goût de l'été ou sur la «clémence» du ciel, et c'est vite le tollé. Y a-t-il vraiment matière à se réjouir que la température de l'eau avoisine déjà celle d'un grog, si c'est pour voir la végétation se flétrir et dire adieu à ses pieds de courgettes? De même, n'en déplaise à la Chambre de commerce et d'industrie qui se félicite du retour en force des croisières, on est aussi en droit de ne goûter que très modérément les épais panaches de fumées que crachent ces mastodontes à l'escale. On a beau être sensibles aux angoisses pécuniaires du professionnel du tourisme, on n'en a pas moins des bronches qui justement tendent à devenir de plus en plus sensibles, voire facilement irritées. D'autant que les bateaux assurant la desserte régulière de l'île sont déjà bien assez prodigues, côté rejets. Bref, le tourisme, c'est peut-être une manne, mais ce n'est pas forcément la santé. Pas plus pour les hommes et les animaux que pour la flore et les ressources naturelles telles que l'eau qui, certains l'oublie un peu vite, nous sont certainement plus indispensables qu'une perche à selfie. Alors que d'autres régions ou villes touristiques ont pris des mesures énergiques pour réguler, préserver, cesser de consommer frénétiquement le capital naturel ou patrimonial sans pour autant produire d'intérêts pour le plus grand nombre, la Corse continuer à se brader et se consumer. Forcément, ça agace. Et forcément, il faut que ce soit dit, fût-ce dans le monde virtuel. ■ PMP

**Meteored | tameteo @MeteoredFR · 2h**  
De très fortes #chaleurs attendues à nouveau dans le sud de la France.  
Plus de 35 degrés envisagés dans le sud de la #Corse avec potentiellement de nouveaux #records de chaleur 🌞  
tameteo.com

**Carlu Orlanducci a retweeté**  
**Sébastien Ottavi @SebastienOttavi · 31 mai**  
Tu m'étonnes qu'ils sont difficiles à faire, les choix. Certains acteurs de la filière seraient prêts à brûler l'île de fond en comble plutôt que de devoir renoncer à une once de leurs prébendes. Et en plus ils votent...

**I.L.-P @IsaLPao · 31 mai**  
Des élus qui ont du mal à trancher, et un état peu disposé, ou comment une île qui devrait être un territoire d'avant-garde se retrouve à la traîne. La Corse gagnerait sans doute à s'allier avec d'autres régions pr faire entendre sa voix et expérimenter des solutions concrètes

**Sébastien Barles @sebarles · 18 mai**  
Bravo aux asso locales #Marseille pour leur plaidoyer Stop #croisieres qui montre l'impasse de cette industrie touristique toxique: #pollution de l'air et de la mer, émissions de #GES, exploitation du personnel, évasion fiscale, retombées économiques dérisoires pour #Marseille 1/3

**Colonna Yohan @Colych**  
**Virgin radio, a radio chì v'impuzzigha pè a ghjurnata. Nouveau slogan**  
Traduire le Tweet

**Estel Bastia @LabauEstel · 31 mai**  
Comment voulez vous que l'on avance ,si les politiques de cette île n'ont aucune volonté de mettre en place des quotas de visiteurs pour les sites sensibles ! Le tourisme est tout puissant ,la nature ,la biodiversité en fait on s'en fout royalement @IsulaCorsica

### HUMEUR

## Ciel, une femme!

**D**ire «Madame la Première ministre» au risque de provoquer l'ire de celles et ceux qui voudraient encore entendre «Madame le Premier ministre». Les mentalités ont changé, depuis la nomination en 1991 d'Édith Cresson, à cette fonction, pourtant, nous applaudissons à l'annonce, qu'une femme, Élisabeth Borne, accède de nouveau à ce poste. Ce qui ne devrait être qu'une ordinaire histoire de compétences devient, sexuellement, extraordinaire. La nouvelle a fait le tour du monde. Elle a dû faire rire les Islandais qui, en 1980, avaient élu Vigdis Finnbogadóttir, Présidente de leur pays; elle a dû faire sourire les Grecs, les Honduriens, les Hongrois et les Slovaques qui ont une femme à la tête de leur État. Elle a dû ravir les cinq autres cheffes de gouvernement, au Danemark, en Finlande, en Lituanie, en Estonie ou en Suède qui voient ainsi leur club s'agrandir. Une nouvelle bien loin de celles archaïques annoncées par les Talibans pour instaurer l'invisibilité totale et la dénégation des Afghanes, de nouveau en mode survie, à la merci des seuls hommes qui les ont encore une fois engrillagées sous un voile noir de restrictions, sous une burqa bleu pétrole! Pendant que là-bas des femmes manifestent courageusement en criant «la burqa n'est pas mon hijab», ici par opportunisme politique ou pour échauffer un peu plus les esprits durant cette fin de printemps vraiment trop chaud, d'autres préfèrent sur-éclairer une affaire du port autorisé ou non du burkini dans une piscine municipale. L'affaire d'un maire et de ses administrés. L'affaire du moment utilisée à l'envi par les extrêmes pour attiser nos rejets ou nos peurs. Mais surtout une affaire médiatisée à outrance où les femmes sont au cœur de manipulations politiques, religieuses ou privées; au centre d'un débat citoyen simplement réduit à une tenue vestimentaire. Et puis il y a ces autres nouvelles lues ou entendues dont on aimerait tant qu'elles n'émeuvent plus, qu'elles soient obsolètes, qu'elles ne soient plus continuellement la résultante de combats gagnés ou perdus pour que les femmes puissent librement disposer de leur corps, puissent exercer des fonctions sans que leurs compétences soient accolées à une couleur de peau ou à des orientations sexuelles, puissent réussir ou trébucher sans que la raison sous-entendue soit celle d'être née femme, etc. En fait, que pouvons-nous dire de ces nouvelles marquantes, réjouissantes ou désarmantes? Finalement pas grand-chose si ce n'est de rappeler que nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle! ■ Dominique PIETRI

**NICOLAS TORRACINTA****LE GRENIER  
DES ORIGINES**

*Nicolas Torracinta est un musicien originaire de Balagne que l'on a pu voir aux côtés de différents groupes et artistes insulaires (L'Alba, Barbara Furtuna, Zamballarana, Mighé Dominici) avec lesquels il a collaboré. Il y a quelques mois, il a sorti son album, The Granary, dans lequel il se met à nu et se livre en tant que chanteur/guitariste à travers des textes personnels teintés d'émotions. Pour ce faire, il s'est entouré de quelques musiciens, dans sa maison en Balagne.*



Photo DR via Nicolas Torracinta

### **Pourquoi ce titre, The Granary?**

C'est tout simplement la traduction du mot «grenier» que l'on peut retrouver dans une maison. Le mien se trouve dans ma maison familiale en Balagne. C'est dans cet endroit que l'on a décidé d'enregistrer l'album, dans lequel tout s'est construit et où nous avons répété. En fait, pour parler du titre, il y a eu pas mal de réflexions différentes par rapport au choix du nom de l'album. Et c'est ce mot que l'on a trouvé le plus adapté à l'ambiance qui y règne. Alors que le véritable mot pour dire «grenier» en anglais c'est *attic*, mais je trouvais que ça sonnait moins bien. Dans *granary*, il y a un son qui correspond parfaitement pour parler de ce lieu qui est très intimiste et du son que l'on a travaillé ensemble, dans cette petite pièce renfermée.

### **Cet album, c'est votre projet, mais êtes-vous seul à composer?**

Sur cet album en tout cas, oui, pour la majorité des chansons, à l'exception d'*A to vite vogliu*, qui est une composition co-écrite avec Ghjuvan Francescu Mattei [NDR: chanteur et guitariste au sein du groupe *l'Alba*] puisque sa partie, c'est lui qui l'a composée. En fait, on l'a écrite, et on l'a faite en même temps, c'est ce qui a donné une véritable collaboration. Mais tous les autres morceaux de l'album ont été écrits et composés par moi-même.

### **On vous a vu jouer avec de nombreux groupes insulaires corso-phones mais votre premier projet solo est en anglais, pourquoi?**

C'est un choix et d'ailleurs on peut inverser la question, en se demandant «*Et pourquoi pas en anglais?*» Alors c'est vrai que quand on vit en Corse et que l'on fait aussi de la musique en Corse, on met une sorte d'opposition entre ces deux

langues; bien que je vive dans ces deux mondes de manière tout à fait heureuse et pacifique. C'est donc une véritable question qui s'est posée au niveau du travail parce que ça m'a demandé d'effectuer des recherches là-dessus. Ensuite, j'ai réfléchi à des choix plutôt esthétiques car ça m'intéresse. Mais je différencie complètement la langue anglaise, que je ne parle pas tous les jours, de l'aspect corsophone. Ce sont plusieurs langues auxquelles je suis exposé, comme le français. D'ailleurs, j'ai dû énormément me perfectionner, car ça fait partie de cet espace interne propre à la musique folk que j'ai écoutée et qui est la plupart du temps en anglais.

### **Ça fait quoi de passer derrière un micro et d'être la voix d'un groupe, même si c'est un projet solo et personnel?**

Tout d'abord, on peut dire que c'est un groupe, car c'en est un. En tout cas dans la façon de travailler, surtout entre Jean-Jacques et moi [NDR: Jean-Jacques Murgia, guitariste qui accompagne *Sekli*]. C'est vraiment un travail de groupe avec lequel je passe un moment, avec l'envie de raconter des histoires. Au niveau de la voix, je me suis posé la question avant de savoir comment ça allait se passer et puis une fois derrière c'est trop tard, il faut y aller. Par la suite, ça s'est fait de manière naturelle. Une fois qu'on saute le pas, on gagne en confiance et on est prêt à pouvoir passer le cap. Même si, pour ma part, c'est un peu différent parce que je ne me considère pas comme un chanteur car je ne possède pas toutes les techniques que possède un véritable chanteur, au sens où je l'entends. C'est juste quelque chose qui s'est imposé et que j'ai eu envie de faire car il y a l'espace du langage et des mots qui prend beaucoup de place. Donc forcément, dans une chanson, le langage, les mots et l'écri-



Photo DR

ture, c'est ce qui m'a toujours intéressé. Ce sont ces choses-là qui passent à travers ma voix. Mais chanteur, je ne pense pas l'être véritablement.

#### **Quelles ont été vos influences ?**

Le point de départ, c'est la musique anglophone car j'en ai toujours écouté. Je viens d'une famille de musiciens et mon père étant guitariste, mon frère, ma sœur et moi avons écouté beaucoup de musique. Par la suite, à l'âge de 17 ans, je me suis mis à écouter des choses différentes, et plus particulièrement au niveau de la guitare. Comme je le dis souvent, c'est grâce à Freddy Olmetta, qui a été mon professeur de guitare et m'a fait écouter et découvrir beaucoup de choses, comme Jeff Buckley. Son album *Grace* a vraiment été un tournant important dans ma vie car l'intensité de sa musique, tant au niveau de la richesse musicale, des textes, et de la voix m'a beaucoup touché. J'y ai retrouvé quelque chose d'aussi pointu que ce qui pouvait me fasciner dans les guitaristes que j'écoutais à l'époque. Même si ce n'est pas du tout dans le même registre, j'ai retrouvé cette espèce de profondeur et d'esthétique musicale que j'aimais tant. Par la suite, j'ai commencé à m'intéresser et à chercher les différentes influences qui avaient marqué Jeff Buckley. Et donc ça m'a permis de revenir sur des grands noms comme Bob Dylan, Ray, Charles, Nina Simone et Léonard Cohen. Encore une fois, des noms qui, en définitive, sont des classiques incontournables, que j'ai également écoutés quand j'étais adolescent. Ça me fait le même effet quand j'écoute un guitariste comme Django Reinhardt, sa musique dépasse quelque chose de terrestre. D'ailleurs, j'ai vécu cette expérience plusieurs fois avec les différents musiciens qui sont venus au festival de Patrimoine

où j'ai pu les voir sur scène transmettre leurs émotions. C'est quelque chose qui m'a vraiment chamboulé et qui va au-delà de la musique, au sens propre, dans un tout autre registre, sans que ce soit obligatoirement de la guitare. Ça a provoqué quelque chose de similaire et une prise de conscience par rapport au fait de se « placer » comme chanteur. Ensuite il y a quelque chose d'assez particulier ici en Corse au niveau des anciennes générations et de la musique. Les musiciens de l'époque de mon père n'écoutaient pas tous du rock car ils considéraient que ce n'était pas de la vraie musique. Ils jugeaient que c'était trop simple et pauvre harmoniquement, à l'inverse du jazz. C'est avec cet héritage derrière moi et cette vision de la musique par les anciens que j'ai commencé à faire de la musique. Il a donc fallu que j'aie cherché par moi-même d'autres styles de musiques, comme le blues ou le rock, pour comprendre que ce n'était pas vrai, et que c'est tout simplement une culture différente liée à d'autres choses qui vont bien au-delà de la musique.

#### **Il y a un album à défendre, comment ça se passe au niveau de la communication et des concerts pour un artiste indépendant comme vous ?**

La communication, c'est une chose dont je ne peux pas vraiment parler car je ne sais pas vraiment comment ça marche ; en tout cas je n'ai pas la solution miracle. Cependant, je pense qu'il faut faire un peu les choses à sa manière, et comme on les sent. Aujourd'hui, il y a Internet et les réseaux sociaux, qui sont d'excellents moyens de diffusion. On peut choisir ce qu'on a envie de dire, de présenter et de diffuser en termes d'image et d'informations ou bien de musique. On peut aussi faire de la publicité et présenter les différentes dates de



Photo DR

concert d'une tournée. Pour ma part, je pense que je suis au strict minimum de ce genre d'approche dans l'industrie musicale. Car il me semble que c'est très difficile pour nous tous de défendre un projet et d'essayer de le faire exister, bien que l'on ait tous envie de jouer et d'être sur scène pour partager des choses avec des gens, même si ce n'est pas toujours évident. Après, je trouve qu'au niveau insulaire on est quand même assez bien soutenus et qu'il y a des gens qui sont à l'écoute. On peut évoquer le RéZo [NDR: *Le RéZo est une association qui œuvre pour le soutien, la valorisation et le développement de la création musicale en Corse*], grâce à qui j'ai pu rencontrer Tania Zolty, une québécoise qui a une école de chant à Marseille où elle pratique du coaching vocal avec une maîtrise parfaite de l'anglais. Ensemble, nous avons beaucoup travaillé ma diction et corrigé mes textes. Il y a aussi la Collectivité de Corse qui nous a soutenus et aidés, car mon disque a pu bénéficier d'une aide financière. Et ensuite, il y a différentes structures qui rentrent en compte et qui ont la capacité de créer des passerelles avec l'extérieur.

### **Est-il facile de tourner au niveau insulaire avec ce style de musique ?**

Il y a des gens qui viennent et qui s'intéressent, car il y a quand même pas mal de curieux. Et puis, il y en a d'autre qui vont venir car ils nous connaissent déjà, avec mon frère Fanou, par rapport à ce que l'on a fait dans le passé. Cela étant, il y a l'exemple de Mighé Dominici qui a fait pour le coup le choix d'une démarche de création en parallèle de sa démarche de batteur, accompagnateur, arrangeurs et collaborateur. Il a donné un concert au théâtre de Bastia il y a quelque jour, avec son projet dans lequel je joue de la guitare. Il a réussi à remplir cette salle et fait partager sa musique notamment en invitant sur scène de nombreux musiciens issus d'univers différents comme Joyce Jonathan. Ce concept de collaborations multiples peut vraiment être intéressant et peut amener un public différent qui va venir pour voir un autre artiste et du coup profiter du spectacle.

### **Comment avez-vous traversé la crise sanitaire ?**

Cette période m'a juste permis de me laisser du temps pour enregistrer mon disque, c'est tout. Il n'y avait aucune pression, tout était à l'arrêt, ce qui était propice pour l'enregistrement. J'étais aussi beaucoup plus disponible pour la création, car j'avais plus de temps pour que l'on se retrouve tous ensemble pour répéter.

### **En tant que passionné de guitare, y a-t-il une guitare que vous rêveriez de posséder ?**

On est tous suffisamment assez fous pour dire qu'il nous en manque toujours une. J'avoue que je suis un grand fan de guitare vintage, par exemple je rêverai d'avoir une belle Fender Telecaster des années cinquante. C'est une guitare mythique et un gage de qualité.

### **Quelle serait votre collaboration idéale ?**

J'aimerais beaucoup rencontrer Daniel Lanois et travailler avec lui [NDR: *Daniel Lanois est un producteur de musique, musicien, compositeur et chanteur qui a travaillé avec des artistes mythiques comme Bob Dylan, Neil Young, U2 etc...*]. C'est vraiment une influence énorme en termes de sons d'albums et d'approche musicale. D'ailleurs, quand on enregistrait cet album, on s'est souvent demandé ce que Daniel Lanois aurait bien pu nous dire de faire à tel ou tel endroit de la chanson, et comment il aurait géré le son au niveau de la batterie ou bien de la guitare acoustique. Ce serait donc dans un aspect plutôt technique au niveau de la production et des musiciens afin de créer une belle texture sonore avec les instruments, c'est très important pour moi.

### **Avez-vous des projets ?**

Je suis en train d'écrire des chansons, et je travaille beaucoup avec mon frère sur un projet qui est davantage axé sur des guitares, en essayant de mélanger nos approches différentes de l'instruments afin de permettre une certaine complémentarité. ■



Ep « The Granary » disponible sur les plateformes de musiques

## CULTURE SCIENTIFIQUE

**InScience**

La pandémie de Covid-19 a mis en relief l'importance pour tout un chacun de posséder quelques notions scientifiques. Aussi l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a souhaité intensifier sa démarche de partage des savoirs et de leurs avancées. InScience est un événement national dédié à la culture scientifique et faisant la part belle aux ressources du numérique. L'objectif est de sensibiliser le grand public à la démarche scientifique, d'explorer différents thèmes de la recherche médicale et d'éclairer les sujets controversés afin de donner les clés indispensables pour agir sur sa propre santé et s'impliquer dans les débats. La Casa di e scienze de Bastia prend part à l'événement en proposant une exposition consacrée aux insectes, garants du fonctionnement des écosystèmes et qui fournissent à l'humanité des services essentiels, contribuant à assurer la sécurité alimentaire, préserver la biodiversité ou encore protéger des maladies infectieuses, participant en cela à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU d'ici à 2030. À condition toutefois que nous les protégeons, car partout dans le monde, de nombreuses populations d'insectes déclinent sous la pression des activités humaines. L'exposition s'appuie sur les avancées récentes de la recherche et des témoignages de chercheurs pour inviter à découvrir les insectes sous l'angle des sciences au service d'un monde plus durable. Sa visite peut être complétée par une rencontre (sur réservation) avec Marc Gibernau, chercheur pour le Laboratoire CNRS Évolution et diversité biologique de Toulouse. Deux ateliers (sur réservation) sont également au programme. L'un sous la forme d'un escape game, *Inserme*, entraîne les joueurs (à partir de 10 ans) vers l'année 2064, dans un laboratoire de l'Inserm abritant la réplique d'un cerveau conçue pour la recherche et qu'il va falloir alimenter en informations et connaissances (4 créneaux de 45 minutes au choix : 10h, 11h, 14h ou 15h h ; 8 personnes max). L'autre, *ViRal*, est un jeu de réalité virtuelle où il s'agit d'explorer le corps humain, découvrir le fonctionnement des organes, en détruisant au passage quelques virus et autres intrus (12 créneaux de 20 minutes au choix à partir de 10h jusqu'à 12h et à partir de 14h jusqu'à 16h ; 2 personnes par créneau. Entrée gratuite.

Le 4 juin 2022, de 10h à 12h et de 14h à 16h. Casa di e scienze, Lupino, Bastia. 📞 04 95 55 96 71/72 & [www.bastia.corsica/casa-di-e-scienze/](http://www.bastia.corsica/casa-di-e-scienze/)



## ARTS DU CIRQUE

**C'est que du bonheur!**

Le centre culturel Anima poursuit sa programmation hors-les-murs avec trois représentations d'un spectacle de la compagnie ajaccienne CréaCirque, écrit et interprété par Olivia Remiti et Harold Castelliti, dans une mise en scène de Thomas Garcia qui assure n'avoir pu résister à la perspective de diriger « *un duo d'imbéciles heureux ...* ) *bien gratinés!* » À l'en croire, « *Avec des numéros de jonglerie, de magie au rabais, d'acrobaties et de chanson, ils tenteront de nous faire oublier leur incapacité à dérouler un spectacle sans accroc. ...* ) *Ils sont touchants mais surtout idiots.* ». Le duo Olivia-Harold explore la question du couple, celle du bonheur et parle de ce qui fait leur quotidien depuis vingt ans. Car voilà vingt ans que pour eux, c'est tous les jours « le » premier jour. Ils se portent, se supportent, débordent, s'assistent et s'entravent, s'emmêlent et s'embrouillent, se rattrapent au vol, parfois de justesse, en essayant de tenir la route, limiter la casse ou recoller les morceaux à la colle extra-forte. Ils sont donc venus présenter au public le meilleur de leurs numéros. Le best of de vingt ans de carrière et de vie commune en une heure de cirque, c'est un sacré challenge. Mais pas d'inquiétude, ils sont fin prêts... Enfin, presque. Entrée libre et gratuite.

Le 4 juin 2022, 18h à Migliacciaru (Piazza di a Nazione). Le 5 juin 2022, 15h à Chiatra. Le 6 juin 2022, 17h à Linguizetta (mairie annexe de Bravone). 📞 04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)



## THÉÂTRE

**Supervision**

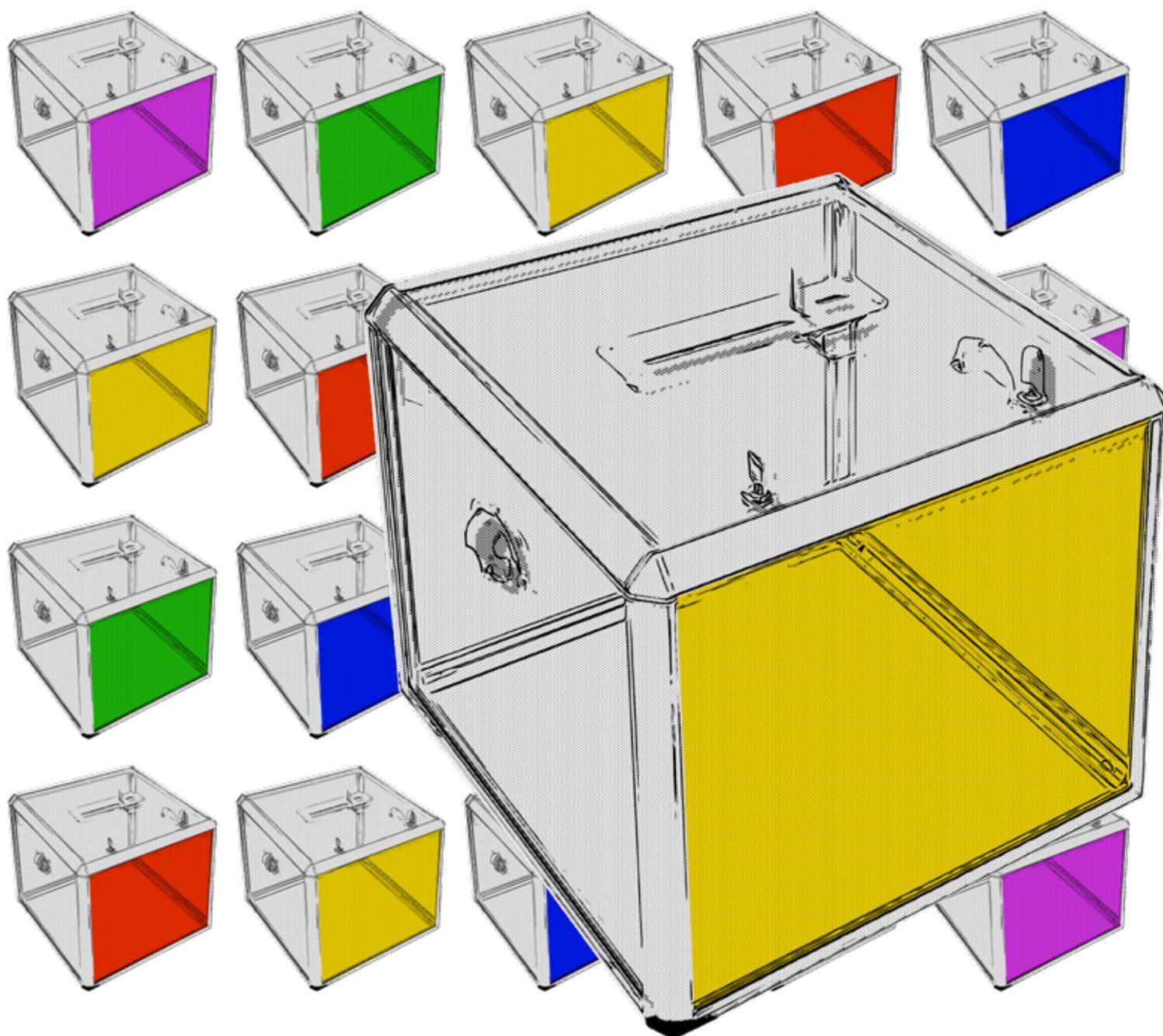
Né en 2014 de l'Atelier Théâtre Mouvement Musique, le Groupe Divirzioni est dirigé par Catherine Graziani, actrice et metteuse en scène au sein de la Compagnie Théâtre Alibi. Tous ses membres, dont certains sont des professionnels de la scène, ont une pratique théâtrale, musicale et/ou chorégraphique. Le groupe 2022 est composé de 10 femmes et 2 hommes, soit 12 acteurs au service de la parole souvent ironique, drôle, parfois grinçante, de Sonia Chiambretto dont le texte est une immersion à plusieurs voix dans le monde de l'hôtellerie de luxe, de l'école hôtelière aux retours clients sur TripAdvisor. Mêlant fiction, témoignages et documents d'archives, l'auteure déconstruit le langage managérial, observe les corps mobilisés, la souffrance et l'efficacité du personnel de service et donne à entendre les voix d'une population invisible : femmes de chambre, serveurs, barmen ou cuisiniers, tous sont au service du client, dans un univers hiérarchisé, souvent brutal voire violent. Employés le plus souvent sans visage, ils prennent ici corps et langue, le temps d'une déambulation dans les coulisses du Palace Blue Hôtel 5 étoiles.

Le 10 juin 2022, 21h. Le 11 juin 2022, 17h. Fabrique de théâtre, Bastia. 📞 04 95 39 01 65 & [www.theatrealibi.fr](http://www.theatrealibi.fr)



LÉGISLATIVES

# L'EMBARRAS DES CHOIX



*Entre l'aile, la cuisse (pas nécessairement celle de Jupiter, d'ailleurs), le blanc et le sot-l'y-laisse, quels que soient les courants politiques, les électeurs de Corse vont se voir présenter nombre d'options.*

*Si à droite, on a plutôt choisi de faire simple et -pourquoi pas- efficace, à gauche, mais également cette fois à l'extrême-droite et chez les nationalistes, on aligne plusieurs candidats.*

*Dont certains seront nécessairement voués au pilon à l'issue du premier tour.*

*Reste à voir à qui profitera cette offre élargie et si elle sera de nature à susciter un fort taux de participation.*

*En Corse, 43 candidatures -20 en Haute-Corse et 23 en Corse-du-Sud- ont été enregistrées pour l'ensemble des quatre circonscriptions. En 2017, les candidatures initialement enregistrées étaient au nombre de 40*

**N**ous y sommes presque. Le 12 juin, les citoyens français sont appelés à voter pour le premier tour des élections législatives. Lors de la précédente consultation, qui avait vu la majorité présidentielle s'assurer une majorité incontestable, avec 308 sièges à l'Assemblée nationale acquis sous la seule étiquette LREM, le taux de participation avait été de 48,70 % au premier tour avant de chuter à 42,64 % au second. L'abstention restera-t-elle dominante ou bien assistera-t-on cette fois à un sur-saut et une ruée vers les urnes ?

Selon les résultats du dernier baromètre Odoxa\* réalisé pour LCP, Public Sénat et la presse régionale, qui ont été rendus publics le 31 mai 2022, ni le Président de la République ni la Première ministre ne bénéficieraient d'une belle cote de popularité. Emmanuel Macron entame en effet son second mandat avec seulement 44 % d'opinions favorables, un décrochage de 14 points par rapport à mai 2017 où 58 % des sondés le percevaient comme « un bon président ». Quant à Elisabeth Borne, ils ne sont que 43 % à juger qu'elle est « une bonne Première ministre ». Pour autant, cette insatisfaction affichée ne semble pas susciter un intérêt accru pour les élections qui approchent à grands pas. Interrogés les 24 et 25 mai, soit à moins de trois semaines du premier tour des législatives, les Français sondés affichaient un désintérêt certain pour cette échéance : seuls 33 % des inscrits déclaraient s'intéresser « beaucoup » à ces élections - alors qu'ils étaient 37 % en 2017- tandis que 39 % disaient s'y intéresser « un peu », que 21 % ne s'y intéressaient « pas vraiment » et 7 % « pas du tout ». À tel point qu'il ne se trouvait qu'un électeur sur trois pour affirmer bien connaître les principaux candidats en lice dans sa circonscription, près de la moitié [49 %] des sondés avouant les connaître « assez mal » et 17 % estimant les connaître « très mal ». Aussi, toujours selon le baromètre Odoxa, le taux de participation ne devrait être que de 47 %. Auquel cas le record d'abstention de 2017 serait battu. Il s'agit certes d'une estimation et non d'une prédiction, mais on pourrait fort s'acheminer vers une des deux plus faibles participations de l'histoire de la Cinquième République. Parmi les motifs invoqués par ceux des sondés qui ne sont pas certains d'aller voter, on peut noter une forte part d'à-quoi-bonisme voire de défaitisme, entre ceux pour qui voter « ne sert à rien » car cela ne changera rien à leur situation ni à celle du pays [18 %] et ceux pour qui « l'élection est jouée d'avance » et la majorité présidentielle l'emportera quoi qu'il arrive [18 % également].

Quelques jours avant ce sondage, Ipsos menait une enquête pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po [Cevipof], la Fondation Jean-Jaurès et *Le Monde*\*\*.

Sur la base des réponses des sondés, l'estimation de l'indice moyen de participation se situait à 47 %, tant chez les hommes que chez les femmes. En revanche, en fonction de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle ou de la proximité politique, l'intention variait de manière sensible. Ainsi, les 18-24 ans étaient 32 % à se dire certains d'aller voter contre 57 % des 60-69 ans et 66 % des 70 ans et plus ; cette certitude était affichée par 34 % des 25-34 ans, 40 % des 35-49 ans et 47 % des 50-59 ans. De même, si les retraités les plus aisés étaient à 67 % certains de se rendre aux urnes, ouvriers et employés ne l'étaient, respectivement, qu'à 37 % et 38 % tandis que chez les professions intermédiaires, les agriculteurs et travailleurs indépendants cette certitude était de 41 % et que 44 % des cadres se disaient sûrs de participer à la consultation. C'est dans les rangs des partisans ou proches de LREM et du Modem que l'on trouvait le plus fort taux de personnes déterminées à aller voter : 62 %. À gauche, l'intention de participation variait de 53 % pour le PS à 44 % pour le PCF, en passant par 45 % pour EELV et 49 % pour LFI. À l'extrême-droite, c'est dans les rangs de Reconquête que l'on trouvait le plus fort taux d'intention : 58 %, contre 49 % chez les partisans ou proches du RN.

En Corse, 43 candidatures -20 en Haute-Corse et 23 en Corse-du-Sud- ont été enregistrées pour l'ensemble des quatre circonscriptions. En 2017, les candidatures initialement enregistrées étaient au nombre de 40 et dans certaines circonscriptions le taux de participation était inférieur au score national. Dans trois circonscriptions, la victoire était allée aux candidats présentés par la coalition nationaliste Pè a Corsica, qui a depuis volé en éclats. Les trois députés nationalistes sortants, à nouveau candidats, ne seront donc pas cette fois portés par le même élan unitaire et vont même, pour certains, devoir affronter des alliés d'hier. Dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Corse-du-Sud, où le sortant, Jean-Jacques Ferrarra [LR], ne se représente pas, douze candidats sont sur les rangs. Côté nationalistes, d'une part Jean-Paul Carrolaggi qui en 2017 avait échoué de peu à l'accès au second tour, devancé de seulement 13 voix par Maria Giudicelli, candidate LREM, largement battue par Jean-Jacques Ferrara au second tour ; se présentant sans étiquette il est toutefois soutenu par Corsica Libera. D'autre part, Romain Colonna sous la bannière de la majorité régionale, Fà populu in seme. Adversaire de poids, le maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli qui, après avoir un temps assuré que son mandat municipal suffisait à son bonheur, a in fine résolu de voir plus loin. Après avoir tenté, sans succès, de conquérir la majorité régionale en 2021, il est résolu à siéger à nouveau à l'As-

## À rebours des trois autres circonscriptions, la 2<sup>e</sup> de Haute-Corse aligne moins de candidats qu'en 2017 : huit candidats et non plus onze vont s'affronter.

semblée nationale, où il avait été élu en 2012, à l'issue d'un duel serré avec Simon Renucci. Il part cette fois avec l'étiquette du parti d'Édouard Philippe, Horizons, aile droite de la majorité présidentielle ; tandis que Michel Mozziconacci, s'il se présente comme « libre et sans étiquette », n'a pas caché ses affinités avec Emmanuel Macron. À gauche, on a aussi opté pour l'embarras du choix : Robin de Mari pour LFI, Anissa Flore-Amziane pour le PC, Angélique Susini pour le PS et Claire Lainez pour Lutte Ouvrière. Même chose pour l'extrême droite qui aligne pas moins de trois candidats : Nathaly Antona pour le RN, David Quintela pour Reconquête et Walter Lippler pour Les Patriotes. Également candidate, l'ancienne conseillère territoriale Pascale Bizzari investie par Ensemble pour les libertés, mouvement fondé par Martine Wonner, députée sortante de la 4<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin. En 2017, dix candidats - un onzième, à peine sa candidature enregistrée en préfecture, avait déclaré forfait - étaient en présence au premier tour sur cette circonscription qui avait enregistré un record d'abstention : 54,35 % puis 59,24 % au second tour.

Fruit d'un découpage pour le moins baroque, puisqu'elle inclut le sixième canton d'Ajaccio, la 2<sup>e</sup> circonscription de la Corse-du-Sud voit le député nationaliste sortant Paul-André Colombani briguer un deuxième mandat face à dix autres candidats. Ils étaient sept à prendre le départ en 2017 et le défi pour Paul-André Colombani était alors de faire « tomber » le sortant, en place depuis 2002, Camille de Rocca-Serra. Celui-ci, après s'être à nouveau déclaré candidat, a finalement annoncé son retrait afin de ne pas diviser les voix de droite, laissant le champ libre à Valérie Bozzi, maire de Grosseto-Prugna et conseillère territoriale dans le groupe Un soffiu novu présidé par Laurent Marcangeli, qui prend le départ avec le soutien d'Horizons. Si la droite présente donc un front uni, à gauche c'est là encore chacun pour soi avec quatre candidatures : Pierre-Ange Muselli-Colonna pour le PC ; Ghislaine Salmat pour le PS, Yves Daïen pour Lutte Ouvrière et Dylan Champeau, déjà candidat en 2017 sous l'étiquette LFI qui part sous la bannière Inseme a Manca. Trois candidats pour l'extrême droite avec François Filoni pour le RN ; Olivier Battistini pour Reconquête et Vincent Etori pour Les Patriotes. Également dans la course, un candidat écologiste, Yves Nicolai et Pierre-Paul Puccinelli, candidat « régionaliste ». Aux précédentes législatives, sur cette circonscription, l'abstention était à 50,99 % au premier tour puis à 44,94 % au second.

Douze candidatures ont été enregistrées dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Haute-Corse, contre onze en 2017 où, sorti favori au premier tour avec 2368 voix d'avance, Michel Castellani, alors candidat de Pè a Corsica, l'avait emporté avec près de dix points d'avance sur Sauveur Gandolfi-Scheit qui siégeait depuis 2007. L'abstention avait fluctué

de 52,58 % au premier tour à 50,78 % au second. À nouveau candidat, cette fois sous les couleurs de Fà Populu Inseme, Michel Castellani devra notamment affronter un allié d'hier en la personne du candidat de Corsica Libera, Petr'Antò Tomasi, ancien président du groupe Corsica Libera à l'Assemblée de Corse lors de la précédente mandature régionale. Face au sortant, également, Jean-François Paoli, vice-président de la fédération corse du Parti Radical, sous l'étiquette de la majorité présidentielle, Ensemble ; Michel Stefani pour le PC ; Dominique Mauny pour LFI, qui fait son entrée en politique ; Julien Morganti, membre de l'opposition municipale bastiaise, déjà dans la course en 2017, qui part sans investiture et veut rassembler large, « du centre-gauche jusqu'aux nationalistes » ainsi qu'il l'a notamment déclaré sur Via Stella. Deux candidats représenteront l'extrême-droite : Jean-Michel Lamberti, ancien colistier de Jean Zuccarelli pour les municipales bastiaises de 2020, qui part cette fois sous l'étiquette Reconquête, et Alexis Fernandez pour le RN. Comme en 2017, le parti animaliste est présent sur cette circonscription, Michel Staelens reprenant le flambeau de Florence Juralina qui n'avait certes rassemblé que 2,87 % des suffrages mais avait devancé le candidat d'extrême-droite Christophe Canioni et obtenu plus du double de son score. Également sur la ligne de départ, Olivier Josué pour Lutte Ouvrière et Christine Cettour-Leoni pour Debout la France.

À rebours des trois autres circonscriptions, la 2<sup>e</sup> de Haute-Corse aligne moins de prétendants qu'en 2017 : huit candidats et non plus onze vont s'affronter. Le député nationaliste sortant, Jean-Félix Acquaviva, porté par Fà Populu Inseme, va lui aussi se trouver en concurrence avec un ancien allié : Lionel Mortini, maire de Belgodère, ex-président de l'Office de développement agricole et rural de Corse qui, s'il était entré à l'Assemblée de Corse avec Corsica Libera, se présente cette fois sans étiquette, mais devrait pouvoir compter sur un certain soutien de ce côté. À droite, c'est le président de la fédération LR de Haute-Corse, François-Xavier Ceccoli, qui se lance dans la bataille tandis qu'à gauche, deux candidatures ont été enregistrées, celles d'Amélie Raffaelli-Franceschi pour le PC et de Viviane Rongione pour Lutte Ouvrière. Le RN est représenté par Jean Cardi et Debout la France par Marie-Dominique Salducci. Autre candidature, celle de Marie-Louise Mariani, investie par le Parti pirate qui présente une centaine de candidatures pour cette élection. En 2017, cette circonscription était celle qui avait présenté les plus bas taux d'abstention : 45,92 % au premier tour et 45,65 % au second tour. ■ PMP

\*Baromètre politique mai 2022, réalisé avec mascaret sur un échantillon de 1005 personnes.

\*\*Enquête électorale française, vague 11, réalisée du 16 au 19 mai auprès d'un échantillon de 11247 personnes.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
**SETTIMANALE CORSU**

**CREATION  
SOCIETE**

N° 01  
**AECN**  
ASSOCIATION ECONOMIQUE CORSAISE

## AVIS DE CONSTITUTION

### SCI AMMA

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 9 mai 2022, à BASTIA.

Dénomination : **AMMA.**

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : Résidence U Veranu, Bât A, Rue Chanoine Bonerandi, 20200 Bastia.

Objet : Location de locaux de stockage et de locaux commerciaux.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé.

Gérant : Monsieur ANGE CASTA, demeurant 11, Allée des Chênes Lièges, Lotissement Santa Devota, 20290 Borgo.

Gérant : Monsieur MATTHIAS BERNARD, demeurant U Veranu, Bât A, Rue Chanoine Bonerandi, 20200 Bastia. La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16 mai 2022 à Brando, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique. Dénomination : **DEEP** Siège social : Chez Monsieur et Madame BORDONARO Lavasina - 20222 Brando. Objets : La propriété et la gestion de tous titres de participations et de tous placements ; La propriété et la gestion de tous biens immobiliers ou de toutes participations dans des sociétés immobilières, la vente et la disposition de ces mêmes biens ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers, la vente et la disposition de ces biens ; L'obtention de toute ouverture de crédit, prêt ou facilité de caisse, destinées au financement de ces opérations avec ou sans l'octroi de toutes garanties ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ; La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social. Durée : 99 années. Capital : 100 euros. Président : Monsieur Serge BORDONARO, demeurant Lavasina - 20222 Brando. Les cessions des actions entre associés sont libres. La cession des actions à un tiers est soumise au respect de la clause d'agrément des associés : décision collective des associés statuant à la majorité des voix. Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 03



### Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 16 mai 2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **SOPAGES**

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Place de l'Eglise, Village de Sari, 20145 Sari-Solenzara.

Capital : 1000 € par apport en numéraire

Objet : La gestion des biens immobiliers appartenant à l'indivision QUILICI ; Toute activité de construction-vente, rénovation, location des biens immobiliers appartenant à la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions d'actions : Libres entre associés, et soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix pour les cessions au profit de tiers.

Président : Monsieur Alain QUILICI, Place de l'Eglise, Village de Sari, 20145 Sari-Solenzara.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 04

### GARAGE JULES MICAELLI & PETIT FILS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 157.000 euros

Siège social : 5 Résidence Méditerranée

Avenue Docteur Noël Franchini

20090 Ajaccio

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 19/05/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

**GARAGE JULES MICAELLI  
& PETIT FILS**

Siège : **Ajaccio Garage Micaelli**

Siège : 5, Résidence Méditerranée - Avenue Docteur Noël Franchini - 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 157.000 euros

Objet : Le gardiennage de véhicules et de bateaux et l'entretien et la réparation de véhicules automobiles légers,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Mr Jules MICAELLI, demeurant Résidence des Golfs - Le Saint-Florent - Pietralba - 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 05

### KINE SERENU

Société Civile de Moyens

Au capital de 100 euros

Siège social : Lieu-dit Bracalina

20167 Alata

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 09/05/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Moyens

Dénomination sociale : **KINE SERENU**

Siège social : Lieu-dit Bracalina - 20167 Alata

Objet social : De faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci. Elle peut notamment prendre en location les installations et appareillages, engager tout personnel salariés.

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Co-Gérance : Claire GRISARD demeurant Montée de l'Eglise, 20167 AFA, et

Christelle RIGHINI née LAMART demeurant Lieu-dit Buriccia, 20167 PERI.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés, requis dans tous les cas, représentants au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 11 mai 2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **MATTOLI**

Objet social : Boulangerie, Chocolaterie, Confiserie, Glacier, Pâtisserie à vendre ou à consommer sur place, à emporter, en livraison ou par correspondance, la vente de produits accessoires liés à l'activité.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : Pâtisserie MEZZACQUI, 9, cours Jean Nicoli - 20090 Ajaccio

Capital : 5000 Euros.

Président : La SARL Soffiu Novu, en sa qualité d'associé unique, sis 17, boulevard Nicéphore Stéphanopoli de Comnène - 20000 Ajaccio.

Directeur général : Monsieur Jean-Pierre MEZZACQUI, demeurant, 5 rue Fesch - 20000 Ajaccio.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

N° 07



### SAS Transports E Penne Rosse

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10000 euros

Siège social : Cognolo, 20218 Castineta

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er Mai 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination :

**SAS Transports E Penne Rosse**

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 10000 euros

SIEGE : Cognolo - 20218 Castineta

OBJET : Le transport routier pour le compte de particuliers et de professionnels : de marchandises, de produits, matériaux, matériels, outils et appareils objets et colis en tout genre ;

- la location de tout véhicule de transport sans conducteur ;

- l'achat et la vente de véhicules neufs ou d'occasions, également leur mise en location ;

- l'achat la vente de produits, matériels, fournitures et accessoires se rapportant aux activités de transports routiers.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 28 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Aurelien MOREL, demeurant Cognolo, 20218 Castineta

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

Le Président-Aurelien MOREL.

N° 08

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BORGIO, du 11 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **SCI KUGBLO**

Siège social : 13, Lotissement de San Martino - 20290 Borgo

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Thomas, Jean, René, Noël BODILIS, demeurant 13, Lotissement de San Martino - 20290 Borgo

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Pellegri.olivier@orange.fr

**CORSICA GUEST**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 euros

Siège social :

Immeuble MONTE D'ORO

Résidence Super Bastia

20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 21/05/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : **CORSICA GUEST**

**Siège** : Immeuble MONTE D'ORO, Résidence Super Bastia, 20200 Bastia

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 1000,00 euros

**Objet** : L'Activité de Conciergerie

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président** : Monsieur Baptiste Jean Joseph VOLPEI, demeurant Immeuble Monte d'Oro, Résidence Super Bastia, 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 10

**MAGE**

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chez Mr Gualtieri Julien

Vix - 20240 Ventiseri

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIX du 05 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile

**Dénomination sociale** : **MAGE**

**Siège social** : Chez Mr Gualtieri Julien - Vix - 20240 Ventiseri

**Objet social** : L'acquisition par voie d'achat ou apport, construction, vente, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Monsieur Julien GUALTIERI, demeurant Vix - 20240 Ventiseri

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**GIOVANNELLI BOUTIQUE**

HOTEL - GBH

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Mora Dell Onda

20137 Lecci

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée à LECCI du 19 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : **GIOVANNELLI BOUTIQUE HOTEL - GBH**

**Siège** : Mora Dell Onda, 20137 Lecci

**Durée** : 99 ans

**Capital** : 1000 euros

**Objet** : Toutes activités immobilières non réglementées, touristiques, hôtelières et para-hôtelières

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : M. Yvon, Jérôme BIENVENU, demeurant Mora Dell Onda, 20137 Lecci

**Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 21/05/2022, il a été créée la **SASU PG SENTEUR** au capital de 100 euros, divisé en 10 actions, ayant pour objet la vente en gros ou au détail de senteurs, objets de décoration, linge de maison, vêtements et souvenirs, pour une durée de 99 ans, présidée par Petru Francescu Giacometti, qui sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

**Siège social** : C/O Petru Francescu Giacometti, Les Terrasses du Lazaret, 20000 Ajaccio. En cas de pluralité d'associés, la cession est soumise à agrément, pris à l'unanimité.

N° 13

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : **S.C.I. MPG**

**FORME** : Société Civile Immobilière

**CAPITAL** : 330.000 euros

**SIEGE SOCIAL** : Plaine de Venzolasca - Lieu-dit Suarone - 20215 Venzolasca

**OBJET** : L'acquisition, la propriété, la construction l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi que de toutes les opérations civiles susceptibles de se rattacher directement ou indirectement à ses activités.

La société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations concourant ou pouvant concourir, ou facilitant la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, notamment tous actes d'emprunt et de constitution de sûreté réelle, dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à la nature civile de l'objet.

**DUREE** : 99 années

**GERANCE** : GIGON Kyléan, demeurant Plaine de Venzolasca - 20215 Venzolasca

**Immatriculation** : RCS Bastia.

Pour avis.

**LA BARAQUE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Sanvito

20128 Urbalaccone - RCS Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTA-MARIA-SICHE du 5/5/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SAS

**Dénomination** : **LA BARAQUE**

**Siège** : Lieu-dit Sanvito - 20128 Urbalaccone

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 1000 euros

**Objet** : Activité de restauration sur place ou à emporter et vente de produits locaux

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : M. Paul Colonna d'Istria, demeurant Village, 20190 Santa-Maria-Siche.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 15

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP en date de 20/05/2022, il a été constitué une SASU :

**Dénomination** : **ABP CONSULT**

**Sigle** : **ABPC**

**Siège Social** : Hameau de Mela - 20137 Porto-Vecchio

**Capital** : 1000 €

**Activités principales** : L'activité d'audioprothésiste : prestations de service - adaptation - vente de matériels et de prothèses auditives, d'aides à la communication et de divers accessoires.

**Durée** : 99 ans

**Président** : M. BERNARD-PIETRI Alexis Hameau de Mela - 20137 Porto-Vecchio

**Cession d'actions** : Soumise à agrément

**Exercice du droit de vote** : Une action égale une voix

**Conditions d'admission aux assemblées** : Être actionnaire

**Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 16

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 20/05/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **H&N PROPERTIES**

**Forme** : SAS

**Capital** : 2000 euros

**Siège social** : Chez M. MAGLILOLO Jacques, Lieu-dit Figarella, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

**Objet** : Activités de transaction immobilières et de locations.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**Président** : M. Jacques MAGLILOLO demeurant Lieu-dit Figarella, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

**Fonctionnement** : Tous les actionnaires sont convoqués aux AG.

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**LOTHIS**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Fior Di Mare

Bat A - 20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 25/05/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : **LOTHIS**

**Siège social** : Résidence Fior Di Mare, Bât A, 20200 Bastia

**Objet social** : - L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Monsieur Louis Antoine FALORNI, demeurant Résidence Fior di Mare, Bât A, 20200 Bastia.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 18

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 25/05/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société par Actions Simplifiée

**DENOMINATION** : **PAUL MARIE**

**NOM COMMERCIAL** : **CAFE NAPOLEON**

**CAPITAL** : 5000 euros

**SIEGE** : 17, Boulevard Général de Gaulle - 20200 Bastia.

**OBJET** : L'exploitation de tous fonds de commerce de débit de boissons, brasserie, bar, café, petite restauration, snack, ainsi que de fabrication et de vente de plats à emporter.

**DUREE** : 99 ans

**PRESIDENT** : Monsieur Eric Pierre LEDER demeurant résidence BARBESINO, route Royale à BASTIA [20200]

**DIRECTEUR GENERAL** : Monsieur André BERTONCINI demeurant résidence Vela d'ORO à Ville di Pietrabugno [20200]

**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 19

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 18 mai 2022, il a été constituée une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **VALENTINA**

**Objet social** : Création - organisation d'événements privés, publics ou associatifs. Siège social : Chez Gaston POGGI - Lieu-dit Accela - RT30 - 20260 LUMIO.

**Capital** : 1.000 €. **Durée** : 70 ans. **R.C.S.** : BASTIA. **Président** : Madame Célia POGGI demeurant Chez Gaston POGGI - Lieu-dit Accela - RT30 à LUMIO.

N° 20

**S.A.S BY - MARILI**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1056 euros

Siège social :

Centre Commercial Baléone

20167 Sarrola-Carcopino

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

**FORME** : Société par Actions Simplifiée.

**DENOMINATION** : **S.A.S BY - MARILI**

**SIEGE SOCIAL** : Centre Commercial Baléone - 20167 Sarrola-Carcopino

**OBJET** : L'objet social est :

L'exploitation directe ou indirecte, notamment par voie de création, achat ou location gérance consentie par un tiers ou des tiers de tous fonds de commerce de produits de décorations, ameublements, electro-ménager, conseils en décoration, et plus précisément tous les produits se rapportant à l'aménagement intérieur ou extérieur des bâtiments et ce aussi bien pour les particuliers que les professionnels.

**DUREE** : 99 années.

**CAPITAL** : 1056 Euros

**APPORTS EN NUMERAIRE** : 1056 Euros

**APPORTS EN NATURE** : Néant

**Président** : Est nommé **Président de la**

**Société** : Mr **SANTINI** Dominique Michel.

Né le 03 Décembre 1976 à Marseille,

(Bouches du Rhône), demeurant Figa-

retto, 20230 Talasani, de nationalité

Française, majeur. Mariage à TALASANI,

le 25 Octobre 2010, marié sous le régime

de la communauté des biens (régime

non modifié depuis ainsi qu'il le

déclare), avec Mme ROSSI Epouse SAN-

TINI Stéphanie née le 11 Juin 1984 à Bastia

(Haute-Corse).

**IMMATRICULATION** : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 21

**LINO**

SAS au capital de 1500 euros

Siège social : San Pancrace

2165 Sampiero Corso, 20600 Furiani

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 25 mai 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SAS

**Dénomination** : **LINO**

**Siège** : San Pancrace, 2165 Sampiero

Corso, 20600 Furiani

**Durée** : 99 ans à compter de son immat-

riculation au Registre du commerce et

des sociétés

**Capital** : 1500 euros

**Objet** : A titre principal la location et

sous location de locaux pour un usage

commercial et/ou professionnel.

A titre exceptionnel l'acquisition par

voie d'achat ou d'apport, la propriété, la

mise en valeur, la transformation, la

construction, l'aménagement, l'admini-

stration, de tous biens et droits immo-

biliers, ainsi que de tous biens et droits

pouvant constituer l'accessoire, l'an-

nexe ou le complément des biens et

droits immobiliers en question.

Le tout au moyen de ses capitaux pro-

pres soit au moyen de capitaux d'em-

prunt. Et plus généralement toutes

opérations financières, commerciales,

industrielles, immobilières et mobili-

ères, pouvant se rattacher directe-

ment ou indirectement à l'un des objets

spécifiés ou à toute autre objet similaire

ou connexe ou de nature à favoriser le

développement du patrimoine social.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé

peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Préemption** : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.

**Agrément** : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**Président** : Monsieur Ange-Etienne BIOLCHINI, gérant de société, époux de Madame Aude BOTHOREL, demeurant à BORGIO (20290), 24 Lot Lanciatto 2, Allée des Tulipes, né le 09/04/1983 à BASTIA.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 22

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 23 mai 2022, il a été constituée une Société Civile Immobilière, Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** :

**AUSTERLITZ IMMOBILIER**

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Capital** : 130.000 €

**Siège social** : Quartier A Chiappa - 20117

Tolla

**Objet** : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la rénovation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location nue et/ou meublée et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question l'emprunt de capitaux et la demande de toutes subventions relatives aux constructions de logements sociaux nécessaires à la réalisation de cet objet.

**Durée** : 99 ans

**Gérant** : Mr Pierre Jean Demedardi, de-

meurant : 7, Bd de Strasbourg - 35000

Rennes

**Immatriculation** : La société sera immat-

riculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 23

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous signature privée en date du 31/05/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : **PETIT POULET**

**FORME** : Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL** : 1500 euros

**SIEGE** : Place du Village - 20226 Costa

**OBJET** : La pâtisserie, la vente au détail

de volailles, viandes, charcuterie. Trai-

teur, la préparation de plats cuisinés.

**DUREE** : 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET**

**DROIT DE VOTE** : Tout associé peut

participer aux assemblées sur justification

de son identité et de l'inscription en

compte de ses actions. **Chaque associé**

dispose d'autant de voix qu'il possède

ou représente d'actions.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions

sont soumises à l'agrément de la col-

lectivité des associés.

**PREsIDENT** : Monsieur Lucien MANCINI,

demeurant Place du Village, 20226 Costa

**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 24

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 25/05/2022, est constitué une EURL dénommée :

**SP EVASION**

**Siège social** : Résidence Bella Vista,

20220 Algajola

**Objet social** : Transport maritime et cô-

tier de passagers ; Toutes prestations

de service en rapport avec le milieu ma-

ritime ; Achat, location, vente, importa-

tion, de tous les matériels s'y

rapportant ; Et plus généralement

toutes opérations industrielles, com-

merciales et financières, mobilières et

immobilières se rattachant directement

ou indirectement, en totalité ou en par-

tie, à l'objet ci-dessus indiqué, ou à tout

autre objet similaire ou connexe.

**Durée** : 99 ans.

**Capital social** : 1.000 euros

**Gérant** : Sébastien POUGET, né le 24

novembre 1980 à Grasse (06), demeurant

Résidence Bella Vista, 20220 Algajola,

de nationalité française.

**Chaque part social** donne un droit de

vote et de représentation aux assem-

blées, la cession de parts sociales est

soumise à agrément.

**Immatriculation** : au RCS de Bastia.

N° 25

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 01/06/2022, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée :

**SCEA PALASCA**

**Siège social** : Lotissement Campa Qui

Lenze del Purgatorio, route de Palasca,

20226 Belgodère

**Capital** : 1.000 €

**Objet** : L'exercice d'activités agricoles et

toutes opérations s'y rattachant pourvu

qu'elles ne modifient pas son caractère

civil

**Gérance** : M. DANDRIEUX Philippe, Villa

Paradis, Avenue du Mont Thabor,

20090 Ajaccio.

**Cessions de parts sociales** : Les parts

sociales sont librement cessibles au

profit d'un Associé. **Toute cession** à un

tiers de la société est soumise au pré-

alable à agrément de la collectivité des

Associés réunis en Assemblée Générale.

**Durée** : 99 ans à compter de l'im-

matriculation au RCS de Bastia.

N° 26

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 25-05-2022, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **ORMA**,

**Siège social** : Lot Squarcina Pietra,

Route du Salario, Ajaccio [Corse]

**Objet** : Concept Store, vente d'articles

de décoration, d'accessoires à la per-

sonnes, vêtements, maroquinerie, bi-

jour fantasias, pierres précieuses et

petite décoration l'achat, la vente, la

prise à bail, la location, la gérance, la

participation directe ou indirecte par

tous moyens ou sous quelque forme

que ce soit, à toutes entreprises et à

toutes sociétés créées ou à créer, ayant

le même objet ou un objet similaire ou

connexe et plus généralement toutes

opérations industrielles, commerciales,

financières, mobilières ou immobilières

pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'objet social ci-dessus

spécifié ou à tout autre objet similaire

ou connexe. La société peut recourir en

tous lieux à tous actes ou opérations de

quelque nature et importance qu'elles

soient, dès lors qu'ils peuvent concourir

ou faciliter la réalisation des activités

visées aux aînées qui précèdent ou qu'ils

permettent de sauvegarder, directe-

ment ou indirectement, les intérêts

commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital** : 1000 euros.

**Gérance** : Monsieur Régis PIERA, de-

meurant Lot Squarcina Pietra, Route du

Salario, Ajaccio [Corse] ;

Madame Alexandra, Ly Palma YOUNG,

demeurant Lot Squarcina Pietra, Route

du Salario, Ajaccio [Corse].

**Immatriculation** : Au registre du com-

merce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur,

mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 27

les

avocats

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 30 mai 2022, il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : **MLT**

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

**Siège** : Résidence U Centru - Zonza -

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

**Capital** : 1.000 € par apport en numéraire

**Objet** : La prise de participations sous

quelque forme que ce soit et notam-

ment par souscription ou rachat de

toutes valeurs mobilières, actions, obli-

gations, parts ou titres cotés ou non

cotés dans toutes sociétés ou entre-

prises françaises ou étrangères, consti-

tuees ou à constituer sous la forme

industrielle, commerciale, financière,

agricole, immobilière ou autre.

Toutes prestations de services,

conseils, études en faveur des sociétés

ou entreprises, sur les plans admini-

stratif, comptable, technique, commer-

cial, financier ou autres. Toutes

opérations se rattachant directement

ou indirectement à son objet ou sus-

ceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Durée** : 99 ans à compter de son immat-

riculation au RCS d'Ajaccio

**Président** : Monsieur Maxime, Gwendal

Le Menn Tapia, demeurant Aja Di Santo,

20135 Conca.

N° 29

**BALAGNE HABITAT**

SARL au capital de 10.000 €uros  
Siège social : Lieu-dit Baglione, Km 5  
20167 Sarrola-Carcopino  
810 257 121 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 19/05/2022, la collectivité des associés a révoqué Monsieur Philippe BERTRAND, Gérant de la Société et a nommé en remplacement Monsieur François LEANDRI, demeurant Route du Salario, Fontaine du Salario, 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

L'article 29 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Philippe BERTRAND a été retiré de l'article 29 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur François LEANDRI, nouveau gérant.

Pour avis, la Gérance.

N° 30

**TCKEALIB**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000,00 €  
Siège social : Motel Saint-François  
20260 Calvi  
532 045 705 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 01 avril 2022 :

- Monsieur Christopher BICCHIERAY demeurant Motel Saint-François, CALVI (Corse), a été nommé Gérant, en remplacement de Monsieur PHILIPPE CECALDI, gérant démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 31

**SARL CARGO**

Au capital de 2000,00 €  
Siège social : Lieu-dit Pinarolo  
Villa Les Embruns  
à Pietrosella [20166]  
RCS Ajaccio : 529 292 476.

"Par décision l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26/07/2021, les associés de la SARL CARGO ont décidé de nommer Madame Emmanuelle CARDON, demeurant 5, rue Nollet à PARIS (75017) en qualité de Gérante de la société, à compter du 26/07/2021 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CARDON, décédé. Modification au RCS d'Ajaccio".

Pour avis,

N° 32

**MAUD**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.800,00 euros  
Siège social : Immeuble Santa Regina  
Casatorra - 20620 Biguglia  
490 521 564 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18/05/2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Noël RONCAGLIA et Madame Ingrid RONCAGLIA de démissionner de leurs fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur José GIORGI, demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200), 3, route du Cap, pour une durée illimitée à compter du 18/05/2022.

Pour avis, La Gérance.

N° 33

**Etude de Maître François TAFANI**

Bât. Centre Médical Travo  
20240 Ventiseri

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MURATELLO**

SCI au capital de 12.195,92 €  
Siège : 353, Marina di Fiori  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 484 764 824

**MODIFICATION STATUTAIRE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître François Tafani, le 23 avril 2022, a été constatée la Démission des fonctions de Co-Gérant de Monsieur Patrick Paul Marcel VALLI, de sorte que Madame Christine Jackie Françoise VALLI reste seule Gérante de la société. L'article 15 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour Avis, Le notaire.

N° 34

**SCI SOLELUNA**

Au capital de 1000,00 €  
Siège social : Villa Les Embruns  
à Pietrosella [20166]  
RCS Ajaccio : 498 472 919.

"Par décision d'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26/07/2021, les associés de la SCI SOLELUNA ont décidé de nommer Madame Emmanuelle CARDON, demeurant 5, rue Nollet à PARIS (75017) en qualité de Gérante de la société, à compter du 26/07/2021 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CARDON, décédé. Modification au RCS d'Ajaccio".

N° 35

**CAP DIFFUSION**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000.00 €  
Siège social : Casa di Ziaza  
Figarella - Village  
20200 Santa Maria Di Lota  
435 376 611 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 21 avril 2022 :

- Madame Manon FIGARELLA, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA - 20200 (Haute-Corse) - Village de Figarella - Route du Cimetière, a été nommée Gérante de la société en remplacement de Madame Valérie FIGARELLA.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 36

**SUD RIVER**

SARL au capital de 7700 €  
Rte de Ghisoni, 20240 Ghisonaccia  
RCS Bastia n° 453 172 777

**CHANGEMENT DE GERANT**

Aux termes d'une AGE du 25/05/2022, prenant effet ce jour, nomination de M. Pierre Richard COLOMBANI sis CITTA DI SALI, 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de Gérant suite à la démission de M. Julien COLOMBANI. Validation : RCS Bastia.

N° 37

**CAZA,**

Société Civile

Au capital de 1.372,04 €  
Siège social : Place du Monument  
20225 Muro  
Immatriculée au RCS Bastia  
Sous le numéro 434 042 438

Monsieur Dominique ZAMBONI, Gérant, est décédé le 15 avril 2022.

Suivant procès-verbal de la gérance en date du 17 mai 2022, et conformément à l'article 16 § 7 des statuts, Madame Linda CALDERON, Associée, l'a remplacé dans ses fonctions de Gérant. Elle a expressément accepté ses fonctions. Il en sera fait mention au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, la Gérance.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 38

**VALVINPET**

Société Civile au capital de 1000 euros  
Siège social : Impasse Quatrina  
20110 Propriano  
484 838 974 RCS Ajaccio - 20090

**AVIS DE PUBLICITÉ**

Aux termes d'une délibération en date du 11/04/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Impasse Quatrina, 20110 PROPRIANO au 12, Rue Pasquale Paoli, 20110 PROPRIANO à compter du 11/04/2022, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 39

**SASU OP GESTION CONSULT**

SASU au capital de 2000 euros  
Siège social : Résidence Le Beaulieu  
Bât D, Route du Cap  
20200 San Martino Di Lota  
RCS Bastia 835 110 388

Par AGE du 14 mai 2022, l'associé unique a décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 7, Lotissement Sorbinca, Route de Figarella, 20200 Santa Maria Di Lota. Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 40

**BL INGENIERIE**

SARL au capital de 5.000 euros  
Siège social : 12 Boulevard Nicéphore  
Stephanopoli Comène, Le Mercure B,  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 790 755 649

Aux termes d'une décision en date du 18 mai 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : 3, Boulevard Masseria, 20000 AJACCIO, à : 12, Boulevard Nicéphore Stephanopoli Comène, Le Mercure B, 20000 AJACCIO, à compter rétroactivement du 15 avril 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Gérant.

**MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**

N° 41

**CAP MARCHINI**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500.000 euros  
Porté à 647.280 euros  
Siège social :  
c/o Madame Marie-Ange Mazzoni  
1, rue Saint-Joseph - 20200 Bastia  
880 065 131 RCS Bastia

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 mai 2022,

- Du certificat de dépôt des fonds établi le 17 mai 2022 par la banque Crédit Agricole de la Corse,

- Du procès-verbal des décisions du Président du 20 mai 2022 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 147280 euros par émission sans droit préférentiel de souscription de 147280 actions nouvelles de préférence, et porté de 500.000 euros à 647.280 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000 euros).

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à six cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt euros (647.280 euros).

Pour avis,  
Le Président.



N° 42

**FINAGRU**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5.651.036,00 euros  
Siège social : Lieu-dit Pratali  
20213 Penta Di Casinca  
885 327 874 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 21 février 2022 a décidé de réduire le capital social de 269.058 euros pour le ramener de 5.651.036 euros à 5.381.978 euros par voie de rachat et d'annulation de 269.058 actions. Le Président a constaté en date du 22 avril 2022 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq millions six cent cinquante et un mille trente-six euros (5.651.036,00 euros).

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix-huit euros (5.381.978,00 euros).

Pour avis,  
Le Président.

**CHARCUTERIE FONTANA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 85.000 €

Siège social :

Parc d'Activité de Borgo Porettono  
20290 Borgo (Corse)  
R.C.S Bastia 319 311 114  
(1980 B 00099)  
N° SIRET : 319 311 114 00023

L'AGE du 12 Novembre 2021 a décidé :  
- de réduire le capital social de 25.000 €  
pour le ramener de 110.000 € à 85.000 €, par rachat de 1 250 parts sociales de 20 Euros de nominal chacune en vue de les annuler.  
Cette réduction de capital a été définitivement réalisée le 5 Janvier 2022.  
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne Mention :

CENT DIX MILLE EUROS (110.000 €).

\* Nouvelle Mention :

QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (85.000 €).

- de proroger de Quarante Neuf (49) années la durée de la société, avec effet au 22 Juin 2030, soit jusqu'au 21 Juin 2079, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour Avis et Mention.

**BUDICIONI**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 37.000,00 euros

Siège social :

9, Avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia  
483 486 916 RCS Bastia

L'Assemblée Générale en date du 15 mars 2022, suivant régularisation de décisions prises le 27 septembre 2012 :  
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 27 septembre 2012.

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de mille neuf cent quarante euros (1.940,00 euros) par émission de 97 actions nouvelles de numéraire, et porté de 37.000 euros à 38.940 euros.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trente-sept mille euros [37.000 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trente-huit mille neuf cent quarante euros [38.940,00 euros].

Pour avis, Le Président.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

**OLA EVOLUZIONE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2322 euros

Siège social : Route de la Mer

20240 Ghisonaccia

837 815 877 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 Janvier 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission pour convenance personnelle, du cabinet OLLIVIER ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire et a constaté la fin de son mandat effective au 13 janvier 2020.

Pour avis, Le Président.

**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 04 mai 2022, les associés de la Société « L'ARCHID'ORO », SARL au capital social de 15.244,90 Euros, dont le siège est 13 Quai Comparetti, 20169 BONIFACIO [RCS AJACCIO 340 716 190], ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Siège social - Objet - Durée : Ils sont inchangés.

Capital : Il reste fixé à 15.244,90 € divisé en 100 actions de 152,45 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison d'une action pour une part.

Administration : Monsieur Jean, Bernard, Baptiste MENET est nommé Président de la Société, sans limitation de durée à compter du 04 mai 2022.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, à l'exception des cessions consenties par l'associé unique ou entre associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/05/2022, l'associé unique a décidé de nommer à compter du 02/05/2022, en qualité de Président de la SAS « BROUSSE PAYSAGE », au capital de 76.224,51 € immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 418267415, Mr DAVID Frédéric, Louis, Marcel, né le 15/01/1973 à Mantes - La-Jolie et demeurant A CASANOVA, 20190 AZILONE-AMPAZA en remplacement de Mr BROUSSE Denis démissionnaire.

L'associé unique a également décidé le transfert du siège sociale de la société, à compter du 02/05/2022 de «Chemin du Fort, Grosseto-Prugna, 20166 PORTICCIO» à «A CASANOVA, Chez Mr DAVID Frédéric, 20190 AZILONE-AMPAZA».

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

\* Changement de Président :

\* Ancienne mention :

Le Président de la société est Mr BROUSSE Denis, Jean-Jacques, demeurant Chemin du Fort, Grosseto-Prugna, 20166 PORTICCIO.

\* Nouvelle mention :

Le Président de la société est Mr DAVID Frédéric, Louis, Marcel, demeurant A CASANOVA, 20190 AZILONE-AMPAZA.

Transfert du siège social :

\* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Chemin du Fort, Grosseto-Prugna, 20166 PORTICCIO.

\* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à A CASANOVA, Chez Mr DAVID Frédéric, 20190 AZILONE-AMPAZA.

Pour avis, Le Président.

**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 04 mai 2022, les associés de la Société « POP BIJOUX », SARL au capital social de 7622,45 Euros, dont le siège est Quai Comparetti, 20169 BONIFACIO [RCS AJACCIO 329 737 308], ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Siège social - Objet - Durée : Ils sont inchangés.

Capital : Il reste fixé à 7622,45 € divisé en 500 actions de 15,24 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison d'une action pour une part.

Administration : Madame Michèle, Chantal, Bernadette QUENTIN épouse MENET est nommée Présidente de la Société, sans limitation de durée à compter du 04 mai 2022.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, à l'exception des cessions consenties par l'associé unique ou entre associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**LA SIGNORIA**

Société en Nom Collectif

Au capital social de 83.846,96 euros

Siège social : Lieu-Dit la Signoria

20260 Calvi-RCS Bastia 341 812 451

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant AGE en date du 29/04/2022, il a été décidé la transformation de la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 29/04/2022.

Mentions modifiées ou ajoutées :

Forme : SAS

Capital : 83.846,96 € divisé en 5500 actions de 15,24 € chacune

Administration : M. CECCALDI Jean-Baptiste, ancien gérant, demeurant route du Clos Landry à CALVI [20260] est nommé président pour une durée illimitée.

Admission aux assemblées : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte.

Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il en possède ou représente. Cession des actions : Toute cession ou transmission d'actions, entre associés ou au profit de tiers, est soumise à l'agrément préalable du président de la société.

Les autres mentions ne sont pas modifiées.

RCS : Bastia.

Pour avis,

**MARINE SUD NAUTIC**

Société à Responsabilité Limitée

Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 8000 euros

Siège social : Bala, Lieu-dit Corba

20137 Porto-Vecchio

494 952 120 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Suivant délibération du 16/05/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 8000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Sébastien, Emmanuel, Joseph ANEDDA, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président : M Sébastien, Emmanuel, Joseph ANEDDA, demeurant Bala, Villa Puntarella, 20137 Porto-Vecchio. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**Direct Import**

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de : 10.000.00 €

Siège social : Les Moulins Blancs

Bât.B - Rue Nicolas Peraldi

20090 Ajaccio

RCS : Ajaccio 528 166 366

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

Nommé son nouveau Président :

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Président Monsieur PEDINIELLI Philippe, demeurant Villa Vignalella - Chemin des Vignes - 20167 Afa, pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur PEDINIELLI François. Décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante Villa Vignalella - Chemin des Vignes - 20167 Afa.

Et de modifier de façon corrélative les statuts de la société :

\* Ancienne rédaction :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

Les Moulins Blancs - Bât.B - Rue Nicolas Peraldi - 20090 Ajaccio

\* Nouvelle rédaction :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

Villa Vignalella - Chemin des Vignes - 20167 Afa.

Le Président.

N° 52

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 19 avril 2022 enregistré au service de l'enregistrement de BASTIA le 17 mai 2022 dossier 2022 14379 référence 2B04P31 2022N271, concernant la société civile immobilière JPMD, ayant son siège social à MURATO (20239), quartier Sottano, c/o Mlle Marine DUMESNIL immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 845158567, il a été constaté les modifications suivantes :

Ancien siège social : MURATO (20239) Quartier Sottano, c/o Mlle Marine DUMESNIL.

Nouveau siège social : OLETTA (20232) Résidence Mare di sole, Bâtiment A. L'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts a été modifié en conséquence.

Anciens gérants : Monsieur Jean-Pierre DUMESNIL demeurant à OLETTA (20232) résidence Mare di Sole, Lumio et Mademoiselle Marine Hélène Jérôme DUMESNIL demeurant à MURATO (20239), Quartier Sottano.

Nouveaux gérants : Monsieur Florian Gilbert Jacques VOLELLI et Monsieur Brice VOLELLI, demeurant à OLETTA (20232), résidence Les Oliviers.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Notaire.

N° 53

**L'OLIVIER BLEU PROMOTION**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 307.100,00 euros

Siège social :

9, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia

R.C.S. Bastia 499 624 120

Aux termes d'une délibération des associés en date du 30.06.2021.

Les mandats de la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Paul FLACH, Commissaire aux Comptes suppléant ont expirés et la société n'ayant pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, l'Assemblée Générale a décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes, et ce, à compter du 31 décembre 2019.

Pour avis, Le Président.

N° 54

**JMC PLOMBERIE**

SARL au capital de 5000 euros

Siège social : Lieu-dit Capu di Padolu

Route de Porra, 20137 Porto-Vecchio

832 786 214 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 23.05.2022, l'associée unique a décidé :  
- de fixer la date de clôture de l'exercice social au 31.12. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de quinze (15) mois et sera clos le 31 décembre 2022.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 55

**SARL LATAREDDA**

Capital : 1000 €

La Poretta - 20137 Porto-Vecchio

832210645 RCS Ajaccio

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09/05/2022 :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 09/05/2022, aux activités :  
- Energie renouvelable, fourniture et pose de panneaux photovoltaïques.  
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

Isolation par tous moyens de tous types d'immeubles, le nettoyage et le traitement de couvertures l'achat et la revente de tous produits liés à l'activité commerciale

\* Nouvelle mention :

Isolation par tous moyens de tous types d'immeubles, le nettoyage et le traitement de couvertures, l'achat et la revente de tous produits liés à l'activité commerciale, énergie renouvelable, fourniture et pose de panneaux photovoltaïque.

Mentions sera faite au RCS : Ajaccio.



N° 56

**M.D. PAYSAGES**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : ZA de Tralavettu,

20110 Propriano

842 412 983 RCS Ajaccio

Suivant décision de l'associé unique du 16 mai 2022, M. Benjamin, Luc DELMOTTE a été révoqué de ses fonctions de Président et M. Paul, Louis, Pierre, Antoine MUSELLI, demeurant ZA de Tralavettu, 20110 PROPRIANO a été nommé en qualité de Président en remplacement.

Pour avis, le Président.

N° 57

**SIMPAS**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social :

Centre Commercial La Rocade

20600 Furiani

343 929 659 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique non président du 12 mai 2022, il résulte que : Madame Nina Serena PASCAL, demeurant Lotissement California - La Marana - 20290 Lucciana a été nommée Présidente de la Société en remplacement de Madame Simone Vivienne ALLIER, démissionnaire, à compter du 12 mai 2022 et sans limitation de durée ; Et que la dénomination sociale a été modifiée et devient SIMPAS à compter du 12 mai 2022. L'article 3 «Dénomination» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 58

**AUBERGE DE LA FORET**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.500,00 euros

Siège social : Lieu-dit Bonifato

20214 Calenzana

493 861 280 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01.04.2022, l'associée unique a décidé :  
- d'étendre l'objet social aux activités de « camping, locations de chalets et de mobil'homes, location saisonnière et activité de pleine nature » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de remplacer à compter du 01.04.2022 la dénomination sociale "AUBERGE DE LA FORET" par "C & V" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre 2022 et de modifier l'article 14 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 59

**PER L'ARTIGHJANU**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : N°6 Lotissement Chioccia

Route de Calvi - 20167 Alata

RCS Ajaccio 879 189 462

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/04/2022, il résulte que :  
1 - Madame Haoua SAWADOGO épouse COURIO Née le 23/05/1980 à Ouagadougou (Burkina Faso) de nationalité française, demeurant Lieu-dit U Quaricio, Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA, a été nommée à compter du 08/04/2022 en qualité de Président en remplacement de Monsieur Youssouf TIENDREBEOGO, démissionnaire.  
2 - Monsieur Amadou TIENDREBEOGO a démissionné de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, sans qu'il y ait lieu à le remplacer.  
L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,  
Le Président.

N° 60

**AREA EQUIPEMENT**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2250.00 €

Siège social : Lieu-dit Fiume d'Olmo

Pietricajolo - 20230 Talasani

815 294 921 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 07 avril 2022 :

\* L'objet social de la société a été étendu, à compter de ce jour, aux activités suivantes :

L'achat, la vente et l'installation d'équipements collectifs, sportifs, récréatifs ou ludiques, destinés aux collectivités, aux administrations, aux entreprises ou aux clients privés,

La réalisation de toutes prestations de services (entretien, maintenance, rénovation...) de ces matériels, produits similaires ou complémentaires correspondant à l'activité.

\* Le siège social a été transféré au Lieu-dit Pratali, 20213 PENTA DI CASINCA (Haute-Corse).

Les articles 2 et 4 ont été modifiés.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

N° 61

**TOTALEnergies**

Marketing Corse

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE CONVENTION  
DE LOCATION GERANCE****INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 13 mai 2022, la convention de gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTALÉnergies situé à PROPRIANO - Port de PROPRIANO - 20110, consentie par TOTALÉnergies Marketing Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence «Le Desk» - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 662 054 188, à SARL MARINA CORSA immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n° 390 091 288 dont le siège social est à Propriano - Route de Viggianello - Lieu-dit Tisoggio - 20110 Propriano, a pris effet le tier mai 2022 et pour une durée de trois ans.

N° 62

**AVIS DE MISE  
EN LOCATION GERANCE**

Par acte sous seing privé du 25 avril 2022,

L'Association NATURFREUNDE OSTERREICH les amis de la nature Autriche. Association à but non lucratif.

Ayant son siège social : Viktoriagasse 6 A, 1150 VIENNE Autriche.

Inscrite au registre des associations de la république Autrichienne, sous le numéro : ZVR 665376741 Représentée par Monsieur Günter ABRAHAM.

Propriétaire du fonds de commerce de club de vacances en corse sis du la commune de Calvi, lieu-dit la MORA cadastré section D numéro 675 677 connu sous l'enseigne LA MORA.

A consenti à : La société : LE CLOS DES AMANDIERS SAS au capital de 1.100.000 € immatriculée au RCS Bastia 910 951 599 Ayant son siège social : Le Clos des Amandiers, route de Pietramaggiore, 20260 CALVI, prise en la personne de son représentant légal Monsieur Stefan MULLER.

La location gérance du fonds de commerce susvisé pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 01 mai 2022 renouvelable pour une période d'égale durée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de trois mois avant la date d'expiration du bail en cours ou trois mois avant la date d'expiration de l'un de ses renouvellements successifs.

L'ensemble des marchandises et/ou des matières premières, nécessaires à l'exploitation du fonds sus-visé seront achetées et payées par le locataire-gérant. Il en sera de même de toutes sommes et charges liées à l'exploitation dudit fonds, lesquelles incomberont au locataire-gérant, de manière à ce que le loueur ne soit nullement inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique Publication.



04 95 32 04 40

## LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 01.04.2022, fait à CALENZANA (20214), enregistré au Service des Impôts de BASTIA le 21 avril 2022 Dossier 2022 00013968 référence 2B04P31 2022 A 00546.

La Société dénommée « **AUBERGE DE LA FORET** », société à responsabilité limitée au capital de 1.500,00 euros, ayant son siège social sis, Lieu-dit Bonifato, 20214 CALENZANA, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA (Haute-Corse), sous le numéro 493 861 280, représentée par sa gérante, Madame Carole VALERY. Née le 05 avril 1969 à BASTIA (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant Les Terrasses du Fango, Bâtiment D, 20200 BASTIA, Résidente au sens de la réglementation fiscale ainsi déclaré,

**A donné en location-gérance à :**

La Société dénommée « **MARIOLI** », société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social sis, Liamone Suare, Par Calenzana, 20214 CALENZANA, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA (Haute-Corse), sous le numéro 911 812 469, représentée par sa gérante, Madame Marcelle BALDINI (épouse HALLER). Née le 18 juin 1967 à BASTIA (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant Hameau de Suare, 20214 CALENZANA, Résidente au sens de la réglementation fiscale ainsi déclaré, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de « restaurant », connu sous l'enseigne « **AUBERGE DE LA FORET** », situé Lieu-dit Bonifato, 20214 CALENZANA, connu au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA (Haute-Corse), sous le numéro 493 861 280. Pour une durée de 7 mois à compter du 01.04.2022, pour se terminer le 31.10.2022.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à Lieu-dit Bonifato, 20214 CALENZANA.

Pour unique avis signé Madame Marcelle BALDINI, (épouse HALLER), représentant de la société MARIOLI,

### PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTÉ

DANS NOS BUREAUX

OU

PAR TELEPHONE 0495320440

N° 64

## LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio (Corse-Du-Sud) du 2 mai 2022.

La **SA DU PHARE** immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 411 878 051, situé à la Chiappa, 20137 Porto-Vecchio **A donné en location gérance :**

A la **SASU DPG** au capital de 1000 euros situé lieu-dit la Chiappa, route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio.

La **branche d'activité de restaurant d'un fonds de commerce de village de vacances, camping, activité de loisirs de tourisme et sportives, restaurant, pizzeria, glacier, alimentation, bazar et toutes activités annexes et complémentaires s'y rapportant.**

Pour une durée de 4 mois à compter du 1er juin 2022 au 30 septembre 2022, non renouvelable par tacite reconduction.

## LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 08/04/2022 fait à Porticcio, la société **LEIA GHJULIA, SARL** au capital de 1000 euros, dont le siège social est Résidence Les Oliviers, Agosta Plage, 20166 ALBITRECCIA, immatriculée au R.C.S. de AJACCIO sous le N°833 577 547 a confié à la Société **PER L'ARTIGH-JANU, SAS** au capital de 1000 euros, dont le siège social est 6 Lotissement Chiocca, Route de Calvi, 20167 ALATA, immatriculée au R.C.S. de AJACCIO sous le N° 879 189 462. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Boulangerie, Pâtisserie sans vente de boissons alcoolisées situé Les Marines II, Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA. Pour une durée déterminée de : un an, à compter du 08 avril 2022 jusqu'au 07 avril 2023.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,  
Le locataire-gérant.

### CESSION FDS DE COMMERCE

N° 66



**Me John GASNERIE-CESARI**

Avocat à la Cour

1, rue Jérôme Péri - 20000 Ajaccio

Tél : 04.13.96.17.61

### CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 01 Avril 2022 fait à Ajaccio, enregistré le 08 Avril 2022, bordereau n°2022 00011573, référence n° 2A04P31 2022 A 00401, la **SARL TOMA**, société au capital de 1000 €, dont le siège social est situé 1, rue Sœur Alphonse - 20000 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 849 471 248, prise en la personne de son gérant Monsieur Richard MACCHI,

A vendu à : La **SAS BISTROT CA-NAILLES**, société au capital de 5000€, dont le siège social est situé 20, rue Saint Charles - 20000 AJACCIO, immatriculée sous le numéro 898 753 991 au RCS d'Ajaccio, prise en la personne de son Président Monsieur Nicolas MORAZZANI. Un fonds de commerce d'achat et vente de glaces, pâtisseries et confiseries, exploité 1, rue Sœur Alphonse - 20000 AJACCIO.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01 Avril 2022.

La présente vente est poursuivie et acceptée moyennant le prix de 70.000 euros (soixante-dix mille euros) :

- Aux éléments incorporels : 53.460 euros

- Aux éléments corporels : 16.540 euros  
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, dans les dix jours en date de la dernière publication, au fonds vendu pour la validité et chez Maître John GASNERIE-CESARI, Avocat, dont le cabinet est sis 1, rue Jérôme Péri - 20000 Ajaccio pour la correspondance.

Pour avis,

 04 95 32 02 38



**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

## AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, le 18 mai 2022, enregistré SIE BASTIA, le 20 mai 2022 dossier 2022 00014949 référence 2B04P31 2022N00274.

La Société **PIZZA FOOT**, Société par actions simplifiée siège à BASTIA (20600), avenue Paul Giacobbi, Immeuble Saint Pierre, identifiée au SIREN sous le numéro 830 734 331 et immatriculée au RCS BASTIA.

A CEDE A : Mr Fabrice BEQUIN demeurant à BASTIA (20200) 3 rue Luce de Casabianca, né à BASTIA le 4 juillet 1981.

Le fonds de commerce de restaurant comprenant les éléments : la clientèle et l'achalandage y étant attachés, le droit au bail, le mobilier commercial, les agencements et installations et les stocks, et exploité sis à BASTIA (Haute Corse) avenue Paul Giacobbi connu sous le nom commercial "PIZZA FOOT". Propriété et jouissance le 18 mai 2022. Moyennant le prix de 25.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 11.800,00 € et au matériel pour 13.200,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

N° 68

## AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à PENTA-DI-CASINCA (20213), le 17 février 2022, enregistré à BASTIA, le 12 mai 2022 dossier 2022 000174055 référence 2B04P31 2022 A 00552.

La Société dénommée **CORSO GARAGE**, Société à responsabilité au capital de 7.623,00 euros ayant son siège social sis, Lieu-dit Corso, Folelli, Penta-Di-Casinca, 20213 PENTA-DI-CASINCA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 400 603 569, représentée par son gérant, Monsieur Nicolas TITO LEONELLI.

**A VENDU A :**

La société dénommée **ASSISTANCE ROUTIERE DE LA CASINCA - ARC**, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis Lieu-dit Corso, Folelli, 20213 PENTA-DI-CASINCA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, représentée par ses membres fondateurs, Monsieur Nicolas TITO LEONELLI et Madame Françoise Dominique PIERI.

Une branche d'activité de remorquage, dépannage de tous véhicules, lui appartenant, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 400 603 569, moyennant le prix de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,00 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au 17 février 2022.

Les oppositions éventuelles seront adressées à l'adresse du fonds cédé, Lieu-dit Corso, Folelli, Penta-Di-Casinca, 20213 PENTA-DI-CASINCA.

Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 69

**ORABONA IMBERT**

Société en Nom Collectif

En liquidation

Au capital de 3048,98 euros

Siège social : Route de Calvi

20220 L'Île-Rousse (Corse)

323 588 947 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidateur :

- Monsieur Vincent ORABONA, demeurant allée Charles de Gaulle, 20220 L'Île-Rousse (Corse), a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social Route de Calvi, 20220 L'ÎLE ROUSSE (Corse).

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le liquidateur.

N° 70

## LE BISTROT THAI

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique en liquidation

Au capital de 50,00 euros

Siège social : Immeuble Latariccio N°2,

La Poretta - 20137 Porto-Vecchio

829 938 760 RCS Ajaccio

## AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 25 Mai 2022, l'associée unique, agissant également en qualité de liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- constaté le solde négatif du compte définitif de liquidation ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 71

## CR AGRÍ

SAS au capital de 1.000 €

Lieu-dit Croce - 20232 Oletta

908 043 961 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 20 mai 2022 à 09h00 au siège social, les associés de la **SAS CR AGRÍ**, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé le compte définitif de liquidation amiable et déchargé Monsieur Erwan ANGER de son mandat de liquidateur, et lui ont donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### LA PRÉSENTE CONSULTATION FAIT SUITE À UNE DÉCLARATION SANS SUITE POUR MOTIFS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE  
ZA - RT50 - BP300  
20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

\* Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://achatspublicscorse.com>

Objet du marché :

Travaux sur réseau de transfert des eaux usées

\* Décanteur

\* Dégrilleur

\* Vanne d'isolement

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Territoire communautaire Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 45232421-9

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais une variante proposée par opérateur économique est autorisée. Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ou du DUME [document unique de marché européen].

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible via le service dume du portail Chorus Pro :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 3 ans.

- Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels.

Capacité technique et professionnelle :

- Mention des références travaux similaires sur une période de 5 ans.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années.

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

Procédure : MAPA ouvert

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations, par phases successives, avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 04-2022

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/05/2022

Date limite de réception des offres : 20/06/2022 à 12 heures 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Sur présentation d'acomptes validés par le maître d'œuvre.

Modalités de financement des prestations : Fonds propres et subventions.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours : A la réception de la notification de rejet.

Conditions de remise des candidatures :

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com).

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat.

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement. En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation [copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation]. La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire. L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

N° 73

## FNS SIMPLIFIÉ - AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

Communauté de Communes Piève de l'Ornano et du Taravo

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20003895800019

Code Postal : 20166 - Ville : PORTICCIO

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : STRABONI Charles

email : [cdc-ornano@hotmail.fr](mailto:cdc-ornano@hotmail.fr)

Tél : +33 495230200

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Voir documents de la consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Voir documents de la consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Voir documents de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 17 Juin 2022 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Réalisation de travaux conservatoires en vue de la réhabilitation de la " Ghjesgia Nova " sur la commune de Zigliara [20190]

CPV - Objet principal : 45262690.

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Réalisation de travaux conservatoires en vue de la réhabilitation de la " Ghjesgia Nova " sur la commune de Zigliara [20190] :

consolidation de l'ouvrage

Lieu principal d'exécution du marché : Zigliara

Valeur estimée hors taxes du besoin : 380000 Euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Mots descripteurs : Bâtiment.

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non.

**COMMUNE DE LAVATOGGIO****AVIS D'APPEL A CONCURRENCE N° 2022-001****Marché global de performance portant sur la rénovation d'Installations d'éclairage public de la commune de LAVATOGGIO****POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Nom, adresses et point(s) de contact :

Mr le Maire

Commune de LAVATOGGIO

Tél. 04.95.61.70.70

Email : mairie.lavatoghju@orange.fr

**Conditions de retrait du dossier de consultation :**Retrait gratuit du dossier de candidature sur le profil acheteur de la commune de LAVATOGGIO : <http://www.achatspublicscorse.com>**Conditions de remise des candidatures ou des offres :**Dépôt obligatoire des offres électroniques via le profil acheteur de la commune de LAVATOGGIO : <http://www.achatspublicscorse.com>**Intitulé :**

Marché global de performance portant sur la rénovation des installations d'éclairage public de la commune de LAVATOGGIO

Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Travaux.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : LAVATOGGIO

**Description succincte du marché :**

Réalisation de travaux de réhabilitation de modernisation des installations d'éclairage public.

**Le périmètre porte sur :**

- 4 armoires de commande ;
- 80 points lumineux environ ;

**Classification CPV : 45316110-9**

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) : non

Variantes : non

**Quantité ou étendue du marché**

Le présent marché est prévu pour une durée de 28 mois, sans reconduction, décomposés comme suit :

Délai de réalisation des travaux d'amélioration-rénovation : quatre (4) mois

Durée des prestations de maintenance : vingt-quatre (24) mois

**Cautionnement et garanties exigés :**

Conformément aux articles L.2191-2 du CCP, une avance est accordée au titulaire.

Le montant de l'avance est fixé à 5,0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché. Son versement est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de l'avance consentie.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :**

Le financement de l'opération est assuré par des fonds de la Collectivité de Corse, d'EDF et des ressources budgétaires propres de la commune de LAVATOGGIO.

Le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours, conformément aux règles de la comptabilité publique, par mandat administratif.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats seuls ou sous forme de groupements.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le groupement imposé sera de nature conjointe avec mandataire solidaire.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Voir règlement de la consultation**TYPE DE PROCÉDURE :**Marché global de performance au sens de l'article L.2171-3 du Code de la Commande Publique (CCP) passé selon la Procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1<sup>er</sup> du Code de la Commande Publique (CCP).**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**Enchère électronique :** non

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2022-001

Date limite de réception des offres : 04 Juillet 2022 à 16H00.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres : Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de BASTIA

Introduction des recours, service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Tribunal Administratif de BASTIA

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 03 Juin 2022.

Le Maire,  
François CROCE.

Historique brasserie bastiaise

Le Café du Centre

Service tous les jours - Ouvert 7/7j  
04.95.31.65.12

2 rue Miot, 20200 Bastia

Monieur Mioe

2 RUE MIOT - 20200 BASTIA  
WWW.MONSIEURMIOT.COM

BOULANGERIE HÔTEL - BASTIA CENTRE

**COMMUNE DE ROGLIANO****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1. Collectivité passant le Marché :**

Monsieur le Maire de la Commune de Rogliano

Mairie - Village

20247 ROGLIANO

Téléphone : 04 95 35 42 04 - Fax : 04 95 36 26 15

Courriel : mairiederogliano@orange.fr

Profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Personne responsable du Marché : Monsieur le Maire de la Commune de Rogliano.

**2. Objet du Marché :**

Marché relatif à l'installation et l'exploitation de l'unité de désalinisation et de potabilisation de l'eau de mer avec une production de 500 mètres cubes par jour sur le port de Macinaggio.

Première tranche ferme relative à la fourniture, l'installation et la mise en service d'une unité de désalinisation et de potabilisation de l'eau de mer.

Deuxième tranche ferme relative à l'exploitation de l'unité pour une durée de quatre mois débutant au cours de l'été 2022.

Troisième tranche ferme relative à la démobolisation, la remise en état et l'hivernage de l'unité sur le terrain mis à disposition par la Commune de Rogliano.

Quatrième tranche conditionnelle relative à la réinstallation de l'unité avant la saison estivale 2023 sur le port de Macinaggio. Cette tranche pourra être reportée à la saison estivale 2024 en cas de conjoncture météorologique favorable.

**Classifications CPV :**

45252126-7 - Travaux de construction de stations de traitement de l'eau potable.

65120000-0 - Exploitation d'une station d'épuration d'eau.

**3. Procédure de passation du Marché :**

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

4. Date limite de réception des offres : le 15 juin 2022 à 11 heures.

5. Délai de validité des offres : 90 jours.

**6. Modalités d'obtention du dossier :**

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

**7. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :**

Le dossier comprendra obligatoirement, pour chacun des deux membres du groupement ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique :

- Lettre de candidature (DC 1 ou forme libre).

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier (DC2 ou forme libre) :

a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre).

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 ou forme libre) :

- déclaration indiquant les effectifs du candidat, l'importance et les qualifications du personnel d'exécution et d'encadrement (DC2 ou forme libre) ;

- déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices (DC2 ou forme libre) ;

- liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire ;

- certificats de capacité détaillés relatifs à la réalisation d'unités de désalinisation et de potabilisation de l'eau de taille équivalente à celle faisant l'objet de la consultation au cours des cinq dernières années ;

- certificats de qualification professionnelle (FNTP ou équivalent) apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée.

**8. Critères de choix et de classement des offres :**

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

1/ Le prix des prestations (40 %) ;

2/ La valeur technique de l'offre (30 %) ;

3/ Les délais de réalisation des travaux (30 %).

**9. Renseignements complémentaires :**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Rogliano à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus ;

- auprès du Maître d'œuvre :

Etienne GORVEL Consultant

20 Les Terrasses de Cardo

20200 BASTIA

Mail : [etienne.gorvel@wanadoo.fr](mailto:etienne.gorvel@wanadoo.fr)

Téléphone : + 33 6 86 49 81 83.

**10. Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia.

Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 88 55.

Voies de recours : voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

11. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 30 mai 2022.

Le Maire,  
Patrice QUILICI.

**AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE****APPEL D'OFFRES OUVERT****MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT****CCIC/DG/2022.018****Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre concerne la fourniture de postes informatiques et des prestations associées pour l'ensemble des sites de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre :

Un an renouvelable trois fois à la date de la notification du contrat.

Lieux d'exécution : Tous les sites de la CCI de Corse exposés dans le CCTP.

Nomenclature Européenne CPV :

30213300-8/Ordinateur de bureau ; 30214000-2/Postes de travail ; informatiques

Caractéristiques principales

302000000-/matériels et fournitures

Il s'agit de la fourniture de postes de travail pour les services techniques et administratifs, les salles d'enseignement de la CCI de Corse.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, et R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-3.2°, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans minimum et maximum annuel.

L'avis concerne un accord cadre.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R2191-3 à R2191-62 du Code de la Commande publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à l'ensemble des sections comptables,

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

[\[https://www.marches-publics.gouv.fr/\]](https://www.marches-publics.gouv.fr/)

dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat [\[https://www.marchés-publics.gouv.fr/\]](https://www.marchés-publics.gouv.fr/)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres :

\* Le 24 juin 2022 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* De leurs garanties financières,

\* De leur capacité technique,

\* De leurs compétences et moyens professionnels,

\* La liste de références relatives à la réalisation des prestations.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées par le Pouvoir Adjudicateur selon les critères suivants :

- Valeur technique (50%) appréciée à l'aune de l'annexe 2 du CCTP :

\* La performance et la technologie de la fourniture proposée ;

\* La nuisance et la consommation de la fourniture proposée ;

\* L'autonomie de la fourniture proposée

- Coût de la proposition (40%)

\* Modalités et délais (10%) appréciés à l'aune de l'annexe 1 du CCTP :

\* Modalité de réalisation des devis, Modalité de réalisation des commandes,

plages horaires du support technique, nombre de personnes affectées au support

technique, délai d'intervention, nombre de personnes affectées au support télé-

phonique pour les commandes et suivie des commandes, livraison et factures

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : 2022.018

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.19

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

[\[https://www.marchés-publics.gouv.fr/\]](https://www.marchés-publics.gouv.fr/)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 18 mai 2022.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 18 mai 2022.

N° 77

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678

20601 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 30 93 93

SIRET 33043264200016

Référence acheteur : 2022-019-SI

L'avis implique un marché public

Objet : DENSIFICATION DES RESEAUX

Procédure : Appel d'Offres ouvert

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Lot n°1

Lot N° 2 - Lot n°2

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

25% Valeur technique

10% Sécurité d'approvisionnement

5% Performances en matière de protection de l'environnement

60% Prix

Remise des offres : 24/06/22 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 20/05/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>**DEPOSEZ vos annonces :**  
**al-informateurcorse@orange.fr**  
**Infoline : 04 95 32 89 92**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX ET LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DANS UNE BANDE DE 200 METRES AUTOUR DE L'EMPRISE DE STOCKAGE DE DECHETS**  
Lieu-dit « Sala », commune de Prunelli di Fiumorbo

**Pétitionnaire : Société de traitement des ordures corses (STOC)**

2ème insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève des rubriques n° 3540, 2760-2b, 2510-3, 2515-1a, 2517-1, 2714-1, 2716-2, 2715 et 2713-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il porte aussi sur une demande d'instituer des servitudes d'utilité publique concernant des parcelles situées sur le territoire de la commune de Prunelli di Fiumorbo, dont les références cadastrales et les superficies sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE	SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA DEMANDE D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
D 79	2ha, 66a, 40ca	23a, 99ca
D 112	13ha, 02a, 44ca	5ha, 46a, 87ca
D 115	9ha, 70a, 40ca	4ha, 91a, 84ca
D 118	6ha, 08a, 00ca	3ha, 07a, 79ca
D 119	23a, 60ca	23a, 60ca
D 120	1ha, 73a, 60ca	57a, 82ca
D 122	17a, 60ca	17a, 60ca
D 123	6ha, 94a, 40ca	1ha, 60a, 00ca
D 127	3ha, 48a, 04ca	1ha, 21a, 94ca
D 128	3ha, 49a, 12ca	1ha, 32a, 66ca
D 129	3ha, 49a, 48ca	2ha, 99a, 31ca
D 142	6a, 40ca	6a, 40ca
D 143	6a, 40ca	6a, 40ca
D 511	3ha, 49a, 48ca	2ha, 18a, 72ca
D 575	3ha, 49a, 48ca	3ha, 49a, 48ca
D 612	36ca	36ca
D 625	1ha, 15a, 60ca	66a, 17ca
D 626	1a, 44ca	1a, 44ca
D 870	10ha, 26a, 20ca	1ha, 10a, 21ca
D 871	7ha, 59a, 80ca	33a, 48ca
D 915	94a, 52ca	9a, 91ca
D 916	1ha, 02a, 12ca	10a, 82ca
D 917	1ha, 13a, 52ca	16a, 48ca
D 918	1ha, 13a, 52ca	18a, 44ca
D 919	1ha, 13a, 52ca	20a, 41ca
D 992	4ha, 71a, 66ca	85a, 78ca
D 1021	5ha, 08a, 93ca	61a, 56ca
D 1022	5ha, 14a, 67ca	1ha, 55a, 69ca
D 1334	20a, 42ca	20a, 42ca
D 1335	2ha, 15a, 18ca	77a, 15ca
D 1336	20a, 00ca	20a, 00ca
D 1337	5ha, 16a, 00ca	4ha, 16a, 94ca

**DUREE DE L'ENQUÊTE :**

\* du lundi 30 mai 2022 au mercredi 29 juin 2022 inclus.

**SIEGE DE L'ENQUÊTE :** Mairie de Prunelli di Fiumorbo, Migliacciaru, BP 45, 20243 Prunelli di Fiumorbo

**LIEUX DE DEPÔT DU DOSSIER :** Mairies de Prunelli di Fiumorbo, Ghisonaccia, Poggio di Nazza et Lugo di Nazza

**PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :**

Monsieur Gérard PERFETTINI, administrateur territorial hors-classe, président de la commission d'enquête, Monsieur Bernard LORENZI, consultant indépendant faisabilité/financement, et Madame Josiane CASANOVA, expert foncier et immobilier, expert près la cour d'appel de Bastia, membres titulaires de la commission d'enquête, recevront les observations du public en mairies de Prunelli di Fiumorbo, Ghisonaccia, Poggio di Nazza et Lugo di Nazza, selon les modalités suivantes :

- \* lundi 30 mai 2022, de 9 h à 12 h, en mairie de Prunelli di Fiumorbo ;
- \* lundi 30 mai 2022, de 14 h à 17 h, en mairie de Ghisonaccia ;
- \* vendredi 17 juin 2022, de 9 h à 12 h, en mairie de Poggio di Nazza ;
- \* vendredi 17 juin 2022, de 9 h à 12 h, en mairie de Ghisonaccia ;
- \* vendredi 17 juin 2022, de 14 h à 17 h, en mairie de Lugo di Nazza ;
- \* vendredi 17 juin 2022, de 14 h à 17 h, en mairie de Prunelli di Fiumorbo ;
- \* mercredi 29 juin 2022, de 14 h à 17 h, en mairie de Ghisonaccia ;
- \* mercredi 29 juin 2022, de 14 h à 17 h, en mairie de Prunelli di Fiumorbo.

Monsieur Pierre-Olivier BONNOT, attaché des services de l'Etat à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Chacune de ces permanences sera assurée par l'un au moins des membres de la commission d'enquête.

En cas d'empêchement de Monsieur Gérard PERFETTINI, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Bernard LORENZI. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par Monsieur Pierre-Olivier BONNOT.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Prunelli di Fiumorbo, Ghisonaccia, Poggio di Nazza et Lugo di Nazza.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations aux membres de la commission d'enquête par téléphone [04 95 56 51 10 pour la mairie de Prunelli di Fiumorbo, 04 95 56 15 10 pour la mairie de Ghisonaccia, 04 95 56 90 50 pour la mairie de Poggio di Nazza, et 04 95 56 90 59 pour la mairie de Lugo di Nazza].

Le pétitionnaire se tiendra par ailleurs à la disposition du public afin de répondre à ses questions éventuelles le lundi 30 mai 2022, de 9 heures à 12 heures en mairie de Prunelli di Fiumorbo, et de 14 heures à 17 heures en mairie de Ghisonaccia.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en libre accès dans les mairies de Prunelli di Fiumorbo, Ghisonaccia, Poggio di Nazza et Lugo di Nazza pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-icpe-r108.html>

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2899>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées aux membres de la commission d'enquête par écrit, dans les mairies de Prunelli di Fiumorbo, Ghisonaccia, Poggio di Nazza et Lugo di Nazza, et par voie électronique

[[enquete-publique-2899@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2899@registre-dematerialise.fr)], du 30 mai 2022 à 9 heures, jusqu'au 29 juin 2022 à 17 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la «Société de traitement des ordures corses» (STOC), RT 10, 20240 GHISONACCIA (téléphone : 06 28 53 60 53 et 06 18 95 63 75).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

**DERNIERES  
MINUTES**

N° 79

**"AVIS DE DESIGNATION  
D'ADMINISTRATEUR  
PROVISOIRE**

Article 29-1 de la loi du 10/07/1965  
Modifié par la loi du 24 mars 2014  
Article 62-17 du décret du 17 août 2015

**PARCELLE SECTION A N°226  
20251 PANCHERACCIA**

Par ordonnance n°50/22 rendue le 11 avril 2022 par Madame la Présidente du Tribunal judiciaire de BASTIA, la SELARL BG & ASSOCIES, représentée par Maître Stéphanie BIENFAIT, sise 7 rue Delille, 06000 NICE, a été désignée en qualité d'Administrateur Provisoire de la copropriété PARCELLE SECTION A N°226 sur le fondement de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965, avec pour mission de prendre notamment les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété, avec tous les pouvoirs conférés au syndic et à l'Assemblée Générale des copropriétaires.

Conformément à l'article 62-18 du décret du 17 Mars 1967, les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de l'Administrateur Provisoire dans un délai de 3 mois à compter de la présente publication.

Conformément à l'article 29-3 I de la loi du 10 Juillet 1965, la présente ordonnance emporte suspension de l'exigibilité des créances autre que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision pour une période de douze mois.

N° 80

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°26 parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 20/05/2022 - n°6926 :  
Concernant : l'avis de Constitution de la Société DPG.

Il fallait lire : **Objet** "La création, l'acquisition, la prise en location gérance, l'exploitation et la gestion de tout fonds de commerce ou d'établissement de restaurant".

Et non : De petite restauration comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

N° 81

**BREAK POINT**

Société Civile Immobilière

Au capital de 100,00 €

Siège social :

63, avenue des Freres Roustan

06220 Golfe Juan

832 685 309 RCS Antibes

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2022, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter de ce jour de 63 avenue DES FRERES ROUSTAN, GOLFE JUAN (Alpes Maritimes), à C/O Cabinet GERARD CLAIR ET FILLE, Boulevard Wilson, les Remparts, 20260 Calvi.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Monsieur Plijuta Roman  
20, Hameau de Pietranera  
Chemin du Centre  
20200 San Martino di Lota

Activité : Travaux de peinture et vitrerie  
RM Bastia : 825 181 209

Date de cessation des paiements :  
17/05/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

EBC [SAS]

Lieu-dit Saint-Antoine  
20240 Ghisonaccia

Activité : Pub, restaurant, bar, sushi, pizzeria, crêperie, grande restauration, plats à emporter

RCS Bastia : B 838 028 710, 2018 B 193

Date de cessation des paiements :  
09/03/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SARL ECO-LOGIS [SARL]

Lieu-dit Dirudu  
20221 Valle di Campoloro

Activité : Petite maçonnerie peinture  
RCS Bastia : B 788 701 555, 2012 B 425

Date de cessation des paiements :  
05/04/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

J.B Chaussures [SARL]  
35, Boulevard Paoli  
20200 Bastia

Activité : Vente et réparation de chaussures

RCS Bastia : B 404 694 663, 96 B 74

Date de cessation des paiements :  
11/04/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Construction Fabri [SAS]

Route du Village  
Lieu-dit Fontana di Fratti  
20620 Biguglia

Activité : La maçonnerie générale, la rénovation et tous travaux de second oeuvre

RCS Bastia : B 830 297 214, 2017 B 469

Date de cessation des paiements :  
30/12/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SODIPACO [SAS]

7, Avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia

Activité : Vente de parfums, cosmétiques, produits de beauté

RCS Bastia : B 413 090 077, 97 B 156

Date de cessation des paiements :  
31/03/2022

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

José Bar Brasserie [SARL]  
Ponte Novu  
20235 Castello-di-Rostino

Activité : Restauration, débit de boissons

RCS Bastia : B 793 930 306, 2013 B 319

Date de cessation des paiements :  
28/04/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 17/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Chexa [SAS]

1, rue Neuve Saint-Roch  
20200 Bastia

Activité : Salon de coiffure - Esthétique - Beauté

RCS Bastia : B 828 330 100, 2017 B 214

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 24/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

Monsieur Djibril Cisse

Né le 12/08/1981 à Arles [13]

Domicilié : 6, Allée des Martinets

Hameau du Soleil

20600 Furiani

En sa qualité de Président de la SASU DC COMPANY

3 Avenue Charles de Gaulle

94470 Boissy-Saint-Leger

RCS Bastia : 817 998 867 - 2016 B 50

[Radié]

RCS Créteil : 817 998 867 - 2020 B 1760

Activité : Gestion et exploitation des droits marketing, à l'image et de marques attachés et appartenant à des sportifs ou personnalités publiques.

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.



04 95 32 04 40

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 24/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

SASU BABY AND CO [SAS]

Les Hauts de Rassignani II

Numéro 69

20290 Borgo

Activité : L'achat et la revente de tous matériels, vêtements, jouets, mobiliers, articles de puériculture, et plus généralement tous les produits pour Bébé.

RCS Bastia : B 819 871 831, 2016 B 305

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.



**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE GRANDE INSTANCE  
DE BASTIA**

**JUGEMENT DE CLÔTURE  
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF**

Date : 9 Mai 2022  
Jugement prononçant : Clôture pour Insuffisance d'Actif

Tribunal Judiciaire de Bastia

Nom commercial : Cesari Françoise

Nom : Cesari

Prénom : Françoise

Activité : Infirmière

Adresse : 9, rue des Lausses - Appartement 163 - 22ème étage - 25000 Be-

sançon

Date de cessation des paiements :  
6 Juin 2011.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 24/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

SARL E FILETELLE [SARL]

Lieu-dit E Filetelles

20218 Moltifao

Activité : Transport publics, routiers, de

marchandises, maçonnerie, travaux

RCS Bastia : B/481 584 464, 2005 B 90

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL Etude BALINCOURT  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 94

**TRIBUNAL  
JUDICIAIRE DE BASTIA**Chambre des Redressements  
Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

N° RG : 14/00751

N° Portails DBXI-W-B66-CBY3

**EXTRAIT**

Par jugement du 9 mai 2022, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif à l'égard de :

Association LA SITTELLE  
Représentée par son Président  
M. Bustori, ayant son siège social  
E Caselle - Bât G - Miomo  
20200 San Martino di Lota  
Forme : Association LA SITTELLE, représentée par son Président M. Bustori  
Inscrite au RCS : Non  
Activité : Inconnu  
Date de cessation des paiements :  
13 Octobre 2014  
Juge commissaire : Madame CHAVIGNIER, Juge Commissaire Titulaire et Madame LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge Commissaire Suppléant  
Liquidateur Judiciaire :

SELARL BRMJ

850, rue Etienne Lenoir  
30900 NîmesPour extrait :  
Le Greffier.

N° 95

**AVIS RECTIFICATIF**

Dans parue dans en date du 22 avril 2022, n°6922 concernant la Société GECI, SARL au capital de 57580 €, RCS Bastia 340 606 409. Il y avait lieu de lire « au capital de 57.564,74 € » en lieu et place de 57.580 €.

N° 96

**TRIBUNAL  
JUDICIAIRE DE BASTIA**Chambre des Redressements  
Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

N° RG : 22/00314

**EXTRAIT**

Par jugement du 9 mai 2022, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SCI BELLA VISTA,  
ayant son siège social  
Lieu-dit Piedigrado  
20230 San Nicolao  
Forme : SCI Bella Vista  
Inscrite au RCS : Non  
Activité : Gestionnaires d'immeubles  
Date de cessation des paiements :  
09 Mai 2022  
Juge commissaire : Madame CHAVIGNIER, Juge Commissaire Titulaire et Madame LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge Commissaire Suppléant  
Mandataire Judiciaire :

Etude BALINCOURT

1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :  
Le Greffier.

N° 97

**SOCIETE PORTELAISE  
DE NAVIGATION MARITIME**

SARL au capital de 60.979,61 euros

Siège social :

16, Avenue Antoine Serafini

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 352 680 938

Par décision du 31 décembre 2020, enregistré au service de la publicité foncière d'AJACCIO le 06 mai 2022, Dossier 2022 00013733 référence 2A04P31 2022, la société STRADIMARE CROISIERS associée unique de la société SOCIETE PORTELAISE DE NAVIGATION MARITIME, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.  
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 98

**SOCIETE DE NAVIGATION  
AJACCIENNE**

SARL au capital de 45.734,71 euros

Siège social :

16, Avenue Antoine Serafini

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 385 103 056

Par décision du 31 décembre 2021, enregistré au service de la publicité foncière d'AJACCIO le 06 mai 2022, Dossier 2022 00013732, référence 2A04P31, la société STRADIMARE CROISIERS associée unique de la société SOCIETE DE NAVIGATION AJACCIENNE, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.  
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 99

**ORABONA IMBERT**

Société En Nom Collectif

En liquidation

Au capital de 3048,98 euros

Siège social : Route de Calvi

20220 L'Île-Rousse (Corse)

323 588 947 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**- L'assemblée générale par une décision en date du 31 décembre 2021, après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent ORABONA, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.  
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 100

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé du 1er mai 2022, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI P.S.A.S.**

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : Mille euros

Siège : 2, Cours Henri Pierangeli -

20200 Bastia

Objet social : Acquisition, construction, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés en France.

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 1000 euros

Gérant : M. Pascal SIBELLA

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, La Gérance.

N° 101

**PPCM**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Gianuccio

20171 Monaccia-d'Aullene

B 903 523 165 RCS Greffe Ajaccio

**AVIS DE CLÔTURE  
DE LIQUIDATION**Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31 mars 2022, il résulte que : L'associé unique et liquidateur a approuvé le compte définitif de liquidation faisant ressortir un mali de liquidation de -1.634 euros imputé sur le compte courant de l'associé unique et que ce dernier a prononcé la clôture définitive de la liquidation en donnant quitus au liquidateur et en le déchargeant de son mandat.  
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 102

**ECCU PRODUCTION**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège social et de liquidation :

Route de la Corniche

20110 Propriano

889 860 920 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 23 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Anthony, Jean, Marcel BRESSY, domicilié 10 rue Pascal Paoli, 20110 Propriano, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route de la Corniche, 20110 PROPRIANO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur.

N° 103

**AVIS**

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 19/05/2022,

Mr Jules MICAELLI demeurant Résidence des Golfes St-Florent, Pietralba, 20090 AJACCIO.

A fait apport à :

La société GARAGE JULES MICAELLI &amp; PETIT FILS, SAS au capital de 157.000 euros, dont le siège social est 5 Résidence Méditerranée - avenue Noël Franchini - 20090 AJACCIO, en cours de constitution.

D'un fonds de commerce de gardiennage de véhicules et de bateaux et d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers, sis et exploité Lieu-dit Rancichella - 20167 PERI et 5 Résidence Méditerranée - avenue Noël Franchini - 20090 AJACCIO pour lequel Mr Jules MICAELLI est immatriculé au RCS de Ajaccio sous le n° 309 804 961, évalué à la somme de 157.000 euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 19/05/2022.

Les déclarations de créances, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

N° 104

**AVIS**

Suite à l'AGE du 01/01/2022, le gérant et associé unique de la SARL ERMG, au capital de 5.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 478.811.631 dont le siège social est sis Lieu-dit Campi - Route de Calenzana à MONTEGROSSO a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Manuel DA SILVA PEREIRA DO VALE, gérant, a été nommé en qualité de liquidateur et le siège social de la liquidation au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

N° 105

**ASSISTANCE TECHNIQUE  
ET COMMERCIALE JV**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : 88, Chemin Razzia

Lieu-dit Paterno - 20600 Furiani

829 882 356 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 mai 2022, enregistrée à BASTIA le 25/05/2022, Dossier 2022.00015139 référence 2B04P31 2022 A00632.

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2022 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jérôme VENTRA, demeurant Chemin de RAZZIA, Lieu-dit Paterno, 20600 FURIANI, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 88, chemin Razzia, Lieu-dit Paterno, 20600 FURIANI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 106

**AVIS DE PUBLICITE**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 618 - 20601 BASTIA  
Tél : 04 95 30 95 30 SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 22/FS/006

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Fourniture de services de télécommunications informatiques pour les besoins de l'ODARC

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Qualité de la solution

35% Qualité du projet

30% Prix des prestations

Remise des offres : 01/07/22 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 25/05/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 107

**VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE**

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Bien sis à PORTO-VECCHIO

QRT RENAJOLO

Description Deux parcelles de terrains.

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1673	QRT RENAJOLO	00 ha 36 a 05 ca
B	1674	QRT RENAJOLO	00 ha 24 a 18 ca

Total surface : 00 ha 60 a 23 ca

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus de 6.700 €.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, pour faire connaître à Maître Maxime CREPIN notaire à LA ROCHE GUYON (95780) 2 rue des Frères Rousse, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

N° 108

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****MARCHE DE TRAVAUX**

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Commune de PASTRICCIOLA

Village - 20121 PASTRICCIOLA

Tel : 04.95.28 95 32/Fax : 04.95.28.91.85

e-mail : [mairiedepastricciola@orange.fr](mailto:mairiedepastricciola@orange.fr)

Objet du marché :

Travaux de reconstruction suite aux intempéries de 2019

Procédure : Marché selon une procédure adaptée en application des articles R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique

Pièces à produire : Voir règlement de la consultation art. 5

Critère de sélection des offres :

Valeur technique : 60 %

Prix : 40 %

Date et lieu de remise des offres : Lundi 04 juillet 2022 à 12 h00

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date de remise des offres

Retrait du dossier par voie électronique :

<https://www.achatspublicscorse.com/>

Acheteur public : mairie de PASTRICCIOLA

Date d'envoi de l'avis à la publication : 31 mai 2022

N° 109

**AZUR ASSAINISSEMENT**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Padulella, 20137 Lecci

452 540 099 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 21 avril 2022, l'associé unique a nommé :  
- GIOVANNANGELI Don-Jean, Frédéric, demeurant La Croix - 20137 LECCI, en qualité de Gérant pour une durée illimitée, en remplacement de GIOVANNANGELI François, démissionnaire.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 110

**SARL MARINA VILLAGE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.000 euros

Siège social : Quartier La Marine Marina Village, 20137 Porto-Vecchio 450 982 335 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 111

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat

Port de Plaisance de TOGA

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

[Olivier.pellegrini@orange.fr](mailto:Olivier.pellegrini@orange.fr)**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/05/2022 fait à CORTE, La Société A SQUADRA, SAS au capital de Capital social de 2.500,00 €, dont le siège social est lieu-dit Casamacce - Route de Saint Pancrace - 20250 Corte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le no 889 979 795.

A confié à :

Monsieur Jean Benoit GAMBINI, demeurant 8, Avenue Président PIERUCCI - Résidence Alsace Lorraine - 20250 Corte, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restauration (Gr), vente de pizzas, pizzeria, livraison de pizzas à domicile, vente de souvenir et de sandwiches, situé à 6, Rue Scolisca, 20250 Corte, connu sous le nom de "Giramondo" ;

Pour une durée d'une année à compter du 01/06/2022 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé, Jean Benoit GAMBINI,  
Le locataire-gérant.



N° 112

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP en date du 15/04/2022 il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée **FLAM**  
Siège social : Lieu-Dit Casuprana - 20270 Matra  
Capital : 100 € en numéraire  
Objet social : Acquisition et gestion de ses immeubles  
Gérance : M. Palmieri Michel demeurant Lieu-dit Casuprana - 20270 Matra  
Agrément : Cession à un tiers soumise à agrément à l'unanimité.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 113

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat

Port de Plaisance de TOGA

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

[Pellegrini.olivier@orange.fr](mailto:Pellegrini.olivier@orange.fr)**GIUDICI PERE ET FILS**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Plage de L'ARINELLA, 20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 25 MAI 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **GIUDICI PERE ET FILS**  
Siège : Plage de L'ARINELLA, 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Restauration rapide sur place ou à emporter

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur GIUDICI Noël, demeurant 16 Chemin des écoles, 20200 Pietranera

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 114

**AVIS**

Suite à l'AGE du 13/05/2022 de la société SARL CYB, SARL en liquidation au capital de 7.650 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 442.391.538, dont le siège social est 22, Allée du Rossignol - Les Collines à BIGUGLIA, et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Caroline ROY, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 115

**AVIS**

Suite à l'AGE du 31/12/2021, les associés de la SARL CYB, SARL au capital de 7.650 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 442.391.538, dont le siège social est sis 22 Allée du Rossignol - Les Collines - 20600 BIGUGLIA ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Caroline ROY, Gérante, a été nommée en qualité de liquidateur et le siège social de la liquidation a été fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

## ÉCONOMIE

## En Paca et Corse, on mise sur l'épargne sans risque



**Selon les résultats** du Baromètre 2022 de l'épargne en France, réalisé par l'Ifop pour Alta-profits, société de conseil en gestion de patrimoine sur Internet, 82 % des habitants de Paca et de Corse possèdent au moins un produit d'épargne; une proportion quasi-stable quoiqu'elle affiche un recul de 3 points par rapport au précédent baromètre et 52 % en possèdent plusieurs, cette proportion étant en revanche en baisse de 12 points. Malgré la conjoncture économique et le recul du nombre de produits d'épargne possédés, les épargnants en Corse et Paca demeurent nombreux à placer de l'argent: 90 % abondent leur (s) produit (s) d'épargne; c'est toutefois dans cette région que les habitants abondent le moins. 65 % de ces épargnants placent de l'argent au moins une fois tous les 6 mois et 32 % en placent chaque mois. À titre de comparaison, au plan national, 84 % des Français possèdent au moins un produit d'épargne, mais 56 % en détiennent plusieurs; ils sont 93 % à les abonder: 72 % des épargnants français le font au moins une fois tous les 6 mois et 42 % le font chaque mois.

Pour 43 % des épargnants de Paca et de Corse, la principale motivation est la constitution d'une épargne de précaution, pour faire face aux imprévus: panne de voiture ou remplacement d'un appareil pour 28 % ou, plus spécifiquement dans le contexte actuel, dans l'éventualité d'une situation exceptionnelle [perte d'un emploi, soutien à un proche, arrivée d'un enfant] pour 14 %. L'épargne de précaution est également très présente au plan national [46 % des Français], également pour faire face aux imprévus, 31 % donnant

la priorité aux petits imprévus, quand 15 % épargnent pour être en mesure d'affronter une situation exceptionnelle. Les épargnants qui résident en Paca ou en Corse se montrent un peu plus timorés qu'au plan national en matière de placements: à 73 % [contre 71 %], ils préfèrent se tourner vers des produits sans risque, même s'ils ont un faible rendement et 69 % de ceux possédant au moins un produit d'épargne, ont privilégié les livrets réglementés [livret A, LDD, PEL, ...]. Ils sont 31 % à avoir placé leur argent disponible dans un contrat d'assurance vie ou decapitalisation, 12 % ont épargné dans un Plan épargne actions [PEA], 9 % sur un Plan épargne retraite [PER]. ■ AN

## ENVIRONNEMENT

## Mission d'un an pour un navire dépollueur

**L'expérimentation, d'une durée d'un an**, a été officiellement lancée le 28 mai dans le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. Afin de contribuer au renforcement des dispositifs de lutte contre les événements de pollution marine [plastiques et microplastiques, déchets flottants, hydrocarbures, produits toxiques, rejets d'égouts...], l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) a fait le choix de louer pour un an les services d'un navire spécialisé. Il s'agit d'un navire dépollueur construit par le chantier breton Efinor sea cleaner, acquis par la société Mare Corsica. Long de 7,80 mètres, il est doté d'un compartiment permettant de stocker jusqu'à 800 kg de déchets et d'une cuve pouvant contenir 1000 litres d'hydrocarbures. Il est également équipé de filtres permettant de séparer les macroplastiques, les microdéchets et les hydrocarbures. Durant un an, il va donc sillonner le littoral corse mais aussi faire des passages réguliers dans les ports de l'île. ■ AN



Photo OEC

### Les chiffres de la semaine

# 5,2%

d'augmentation des prix sur un an, en mai 2022, a indiqué l'Insee. La barre des 5 % n'avait plus été franchie en France depuis 1985. À cette accélération de l'inflation s'ajoute une baisse de la consommation des ménages qui a chuté de 0,4 % en avril, principalement du fait d'un recul de 1,1 % de la consommation en biens alimentaires. Le PIB du pays s'est finalement contracté de 0,2 % pour le premier trimestre 2022.

### Les chiffres de la semaine

# 74%

des 15-25 ans déclarent faire un cadeau pour la fête des pères, au moins occasionnellement, et 43 % en font systématiquement pour cette circonstance, selon une étude Opinion Way-Clearpay. S'ils sont plus nombreux à offrir un présent pour la fête des mères -85 % le font au moins occasionnellement- ils dépensent en revanche un peu plus pour la fête des pères avec un budget moyen de 66€ contre 62€.

### Les chiffres de la semaine

# 2

nouvelles médailles d'or pour la Pietra, bière à la farine de châtaigne, emblématique de la Brasserie Pietra. La première lui a été attribuée lors de la 5<sup>e</sup> édition du concours France Bière Challenge, au cours duquel plus de 500 bières provenant de 130 brasseries françaises sont dégustées et jugées par un jury international de 27 experts. La seconde lui a été décernée au Meininger's International Craft Beer Award.



## LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne / <https://bit.ly/3ot062F>

# TOPONYMIE CORSE ET CONTACT DE LANGUES



La situation de contact de langues qui est celle de la Corse depuis les temps les plus anciens a des conséquences dans de multiples domaines, au plan linguistique, sociolinguistique et culturel. Nous nous intéresserons ici à certaines conséquences du contact linguistique sur le système [ortho] graphique du corse, plus particulièrement dans le domaine onomastique [toponymie, souvent liée à l'anthroponymie] où la pression des langues officielles, latin, toscan puis français, a des répercussions parfois problématiques. Il faut ajouter que la « corsisation » récente des noms

de lieux, autorisée depuis peu mais non encore généralisée à l'heure actuelle, a entraîné un accroissement ultérieur de la variation notamment pour les phonèmes corses qui diffèrent par rapport à l'italien officiel.

On a par exemple des résultats, divergents en corse et en italien, de -RJ- latin [-RI- ou -RE- devant voyelle donnent -RJ-]: semi-consonne en toscan/ affriquée médiopalatale en corse: *CORIU* > corse *coghju* /italien *cujo/cuoio*. Dans la graphie officielle corse, héritée de l'ancien toscan et conservée par l'État français, c'est le graphème < j > qui était employé pour

## Les études concernant les noms de lieux de l'aire italo-romane sont incontournables pour la recherche corse, sans qu'il soit nécessaire de vouloir tout expliquer par le toscan

transcrire le jod initial ou intervocalique. Aucune de ces solutions n'est adaptée pour transcrire la consonne interne qui apparaît dans *aghja* («aire de battage du blé», *arghja* dans le Sud). Dans les documents disponibles, par exemple les cartes corses de l'Institut Géographique National, on a 4 variantes: *aja*, *ala*, *aGla*, *aGHla*. Étant donné que les habitudes et les documents officiels suivent les changements avec un certain décalage, une cinquième variante «moderne» *aGHJa* s'est ajoutée aux «anciennes»: en graphie corse moderne («restituée») le type *Aja Majo* a donc été remplacé par *Aghja Maiò*. De même selon la graphie corse moderne on a < ghj > et non < j > dans les nombreuses formations suffixées à partir du latin - *ARIUS* qui donne - *ajo* [-*aio*] en toscan et -*aghju* en corse: *CAPRARIU* > *capraghju*. En corse *Capraiu* est attesté mais est déjà caractérisé au XIX<sup>e</sup> siècle comme la forme toscane de *capraghju* (FD. Falcucci dans son *Vocabolario*). Certains noms de métiers sont usités surtout ou exclusivement sous une forme en - *aru* [qui rappelle l'italien non toscan]: *nutaru* «notaire», *bancalaru* «menuisier» [cf. génois]. Aux toponymes corses du type *Ficaghja* correspondent en Italie *Ficaia* [*Ficaja*] de même origine, également formés avec les suffixes - *ARIA* à partir d'un radical *FICU* «figuier» qui a donné *fica* en corse [féminin] et *fico* en italien [masculin]. Certains toponymes présentent le suffixe - *ara* qui renvoie aux résultats de - *ARIU* en italien central ou méridional (non toscan) ou septentrional. La variation se fait parfois entre - *ara* et - *aghja*, par exemple *Curbara/Curbaghja*: «le village de Corbara est situé sur les pentes d'un pic dit di a curbaghja, appellation due à la présence de nombreuses aspérités dans les rochers où venaient nicher les corbeaux»: [www.corsica-zur.net](http://www.corsica-zur.net). Certaines formes corses aussi courantes que *aiutu* «aide» trahissent pourtant un développement non autochtone. On notera que *aghjutu* ou *aghjutà*, absents des dictionnaires corses, sont amplement attestés dans la littérature corse, y compris chez les «bons auteurs» [par exemple dans le *Cimiteriu di l'elefanti* de M. Poli]. *Aiutu*, *Aiutà* renvoient au latin *ADJUVARE* qui a régulièrement donné en corse le plus populaire *ghjuvà* «servir, être utile». Remarquons que *aghjutu* est attesté ailleurs (notamment en gallurese).

Si les < j > intervocaliques [Y en graphie française] ont été remplacés par < ghj >, on note la présence de < i > dans le nom de quatre communes corses: *Algaiola*; *Vulpaiola* [A]; *Aiacciu*; *Santu Niculaiu*. Dans les trois premières formes le < i > remplace le < j > de la graphie officielle héritée du toscan [*Algajola*, *Volpajola*, *Ajaccio*], alors que pour la quatrième *Santu Niculaiu* remplace *San Nicolao*. On notera que malgré le choix opéré par les codificateurs dans les deux premières formes citées, ces dernières n'ont pas supplanté les formes avec < ghj >: un simple moteur de recherche sur Internet permet de constater que le type *Algaghjola* est en moyenne 10 fois plus fréquent que *Algajola*. Dans le radical de *Vulpaghjola* on identifie le continuateur corse du latin *VULPE* «renard»; quant à *Algaghjola*, on évoquera l'un des noms corses de l'ombilic des rochers [genre *Umbilicus*]: JM. Rodié à l'entrée *Algajola* explique que cette plante «ressemble à une petite algue»; *algaghju* désigne aussi une «prairie d'algues» [DCF

*U Muntese* 1985]. Soulignons que les graphies *Algaghjola* et *Vulpaghjola* correspondent mieux au système corse aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, même si la graphie des toponymes est sujette aux influences littéraires, ici toscanes, avec des répercussions qui finissent par s'installer même à l'oral.

Pour *Aiacciu* le cas est particulier dans la mesure où la forme avec < i > est majoritaire à l'écrit dans l'usage «officiel» corsisant, et rend compte de manière cohérente de la réalisation orale. La forme *Aghjacciu* [ou *Aghiacciu*: cf. P. Rocca *Parlà d'Aghiacciu* 1955] est cependant attestée à l'écrit, et la réalisation orale avec l'affriquée est considérée comme ancienne et/ou rurale. Quant à l'étymon, on retiendra le latin *ADJACIUM* [«lieu où les bergers se reposent» indique Rodié]; Falcucci rapproche *Ajacciu* du toscan *agghiaccio* «che è quel campo chiuso ove i pastori rinchiudono la greggia». La question est différente pour *Santu Niculaiu* où on a un phénomène d'épenthèse régulier en corse, la semi-consonne [ici [j]] ayant comme fonction d'interrompre les séquences de deux voyelles; cf. la variation *meu/meiu*).

En conclusion la semi-consonne [j] est donc présente dans le système oral [ex. *pianu*] corse, mais n'est jamais le résultat direct du latin [*PLANU*]. En effet J du latin donne régulièrement en corse une affriquée transcrite < ghj >, qui a parfois d'autres origines, par exemple G ou GL. Ainsi *JOCU* «jeu»; *GENISTA* «genêt»; *GLANDE* «gland» donnent en corse *ghjocu*; *ghjinestra*; *ghjanda* [italien *gioco*, *ginestra*; *ghianda*].

On observe ainsi une variation qui permet de mettre en relief les différentes couches lexicales qui affleurent dans toutes les langues naturelles, et donne des indications sur l'évolution linguistique et les diverses influences aux diverses époques. Les études concernant les noms de lieux de l'aire italo-romane sont incontournables pour la recherche corse, sans qu'il soit nécessaire de vouloir tout expliquer par le toscan. Certaines études récentes [archéologiques et linguistiques] préconisent une réévaluation de la «toscanisation» de la Corse, qui remonterait en fait à la Préhistoire et n'a rien à voir avec la période pisane. M. Alinei [continuitas.org] indique que les échanges et l'influence continentale, toscane et ligurie notamment, donnent en fait le premier rôle à des populations de «Latins pré-romains», avec comme conséquence une originalité du Néolithique corse par rapport au Néolithique toscan, et des spécificités lexicales corses divergentes par rapport au pisan. L'hétérogénéité des toponymes corses n'est pas toujours due au manque de cohérence des transpositeurs, et à leurs efforts pour déchiffrer et adapter dans leur langue [écrite] des formes locales énigmatiques. En l'état actuel de la recherche en toponymie corse, aucune source n'est à négliger [nous ne pouvons ici les citer toutes], à commencer par les données extraites des cartes de l'Institut Géographique National qui constituent pour le moment un outil irremplaçable malgré les incohérences souvent stigmatisées. Au delà de l'archéologie linguistique et des radicalismes puristes, l'étude attentive et pluridisciplinaire de la toponymie [et de l'onomastique en général] apparaît comme un outil irremplaçable au service de la linguistique [notamment comparative ou historique] mais aussi de l'histoire culturelle et sociale. ■

# UN NOUVEAU CADRE JURIDIQUE



*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une nouvelle convention collective plus avantageuse régit les services à la personne.*

Photo iStock / City Presse

# POUR LES SERVICES À LA PERSONNE

***Ces derniers mois, le cadre législatif des services à la personne a fortement évolué, simplifiant ici le crédit d'impôt pour les particuliers employeurs, conférant de nouveaux droits sociaux aux salariés par là... Zoom sur les dernières évolutions d'un secteur en plein boom.***

**Secteur particulièrement porteur**, les services à la personne emploient chaque année 1,4 million de personnes, bénéficiant ainsi à 3,4 millions de particuliers selon les chiffres de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques [Dares]. Pas étonnant donc que leur cadre législatif soit en perpétuelle transformation. Or, depuis fin 2021, des modifications importantes ont été apportées. On fait le point sur ces évolutions.

## **UNE HAUSSE DE SALAIRE POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF**

Bonne nouvelle pour les aides à domicile qui travaillent dans le secteur associatif ! Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, ces employés, mais aussi ceux de l'aide d'accompagnement à domicile [SAAD] ou des services de soins infirmiers à domicile [SSIAD] peuvent prétendre à une augmentation de salaire de 13 à 15 %. Celle-ci est calculée en fonction de l'ancienneté, du statut du professionnel, des diplômes mais aussi des contraintes liées à l'activité, et peut atteindre 300 € bruts par mois. Ainsi, par exemple, pour une aide à domicile avec dix ans d'ancienneté, cela signifierait une hausse de salaire de 227 € nets mensuels. D'après le gouvernement, ce coup de pouce bénéficie à 210 000 salariés en France.

Attention : les employés des entreprises privées du secteur ne sont pas concernés.

## **UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE**

Autre nouveauté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une nouvelle convention collective s'applique pour l'ensemble des services à la personne et contient donc les dernières règles du droit du travail à appliquer pour les employeurs comme pour les salariés. Ce texte vient remplacer deux autres conventions : la convention collective des salariés du particulier employeur qui embauche à son domicile un assistant de vie, un employé familial, une garde d'enfant, etc., ainsi que la convention collective des assistants maternels pour les particuliers qui embauchent un assistant maternel.

En pratique, il apporte une simplification des démarches pour les particuliers employeurs qui peuvent désormais donner mandat à un organisme tiers pour garantir l'effectivité des droits de leurs employés.

Du côté des salariés, cette convention collective leur confère de nouveaux droits sociaux, tels que l'unification des garanties en matière de prévoyance [garantie maladie redoutée, rente éducation, capital décès], une prime de départ à la retraite, des activités sociales et culturelles, etc.

Bon à savoir : pour les particuliers qui employaient déjà une aide à domicile et qui doivent se mettre à jour, il suffit de proposer à son salarié un avenant au contrat de travail qui reprend les nouveautés de la convention, sauf si, bien sûr, ce dernier prévoyait déjà des modalités plus favorables.

## **UN CRÉDIT D'IMPÔT SIMPLIFIÉ**

Enfin, le législateur est venu simplifier le crédit d'impôt dont peuvent bénéficier les particuliers employeurs. En effet, en ayant recours aux services à domicile, il est possible de déduire 50 % des dépenses engagées dans l'année, dans la limite d'un plafond de 12 000 € par an, au moment de remplir sa déclaration de revenus annuelle.

Jusqu'à présent, il fallait donc faire l'avance et attendre d'être remboursé d'une partie des sommes acquittées. Désormais, les particuliers employeurs peuvent demander à bénéficier d'une avance immédiate, c'est-à-dire que le crédit d'impôt sera, chaque mois, immédiatement déduit des montants dus au salarié, dans le cadre du service Cesu +.

*Renseignez-vous sur le portail [Cesu.urssaf.fr](https://www.urssaf.fr).*



# L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

SINEMÀ

## 5 MAI 92: NANZI À U DRAMA, C'ERA A FESTA



**H**è sempri diffiuli d'amintà u 5 di maghju di u 1992, ancu oghji, 30 anni dopu à ciò chì omu hà chjamatu a «castastrofa di Furiani». S'elli ci sò stati documentarii d'infurrazioni fatti à u nivellu naziunali nant'à a stragi stessa, l'opari artistichi nant'à u sughjettu sò stati pochi. À u nivellu musicali, si pò cità unipochi di canzoni com'è *Perdunateci o mà d'I Muvrini*, *À palle rosse d'A Stantara*, *Memoria di maghju* di L'Arcusgi è infini *Maghju turchinu* di Tittò Limongi, isciuta quist'annu. Calchi simana fà, hè grazia à un ughjettu teatrali d'Alexandre Oppecini chì u drama hè statu trattatu. Un'opara cumemurativa, rializata grazia à tistimunianzi diretti di i vittimi è purtata da una quindicina di cumedianti isulani. È infini, u sinemà s'hè impatrunitu di u sughjettu di Furiani, ma cù un angulu mancu appena aspittatu è piuttostu urighjinali. Corinne Mattei, attrici è rializatrici, chì hà persu u so fratellu inde a catastrofa, hà prisintatu à u principiu di u mesi u so filmu cortu, *5 mai 92*, prughjettatu in calchi sala di Corsica è nant'à France 3 Corse Via Stella inde l'emissioni *Sinemà Paradisu*. Un prughjettu ch'ella hà purtatu duranti parechji anni è chì hà pussutu nascia grazia à un finanziamentu participativu riiscutu nant'à a piattaforma internet Move. Un filmu di 26 minuti chì volta nant'à stu ghjornu di veranu in u Bastia di tandu, à traversu l'ochji di un zitellu. Si tratta esattamente di rispichjà a ghjurnata prima ch'ellu accadessi u peghju. Inde st'opara cinematografica, ùn vidareti mancu una siconda di ciò chì s'hè passatu quand'ella si n'hè falata a tribuna, nè mancu l'ori chì ani suvitatu. È tantu megliu d'una certa manera. Hè ciò ch'ella hà vulsutu a rializatrici, cunsultendu d'altrondi u cullittivu di i vittimi di a catastrofa di Furiani prima di lanciassi inde stu prughjettu. Senza u so accordu, filmu ùn ci ni saria statu. U scopu ùn era micca di fà vultà à gallu tutti i turmenti, ma bè di cumemurà è di tena à menti chì, à principiu, sta meza finali di Cuppa di Francia trà u SC Bastia è l'Olimpicu di Marseglia duvia essa una festa pupulari maiò, è micca solu pà l'amatori di ballò. Una festa impastata di gioia pà ghjenti di cundizioni suciali sfarenti è di tutti i ghjinirazioni. U filmu conta dunqua a storia di un zitellu, Romain, chì, pà fistighjà i so 8 anni, t'hà solu un'idea: andà à veda a partita di ballò in Armand Cesari. U babbu, Francesco, ghjurnalistu spurtivu, vularia purtà u so fighjolu pà a prima volta à u stadiu, ma a mamma, Maria, ùn voli micca, impaurita da sta tribuna nova custruita in freccia è da i tinsioni chì pudariani nascia trà i dui squadri di ballò. Fin'è a fini di a ghjurnata, Romain passerà stondi trà speranza è dillusioni, prima chì u so babbu vinissi à circallu. Malgradu a so paura è di pettu à a prissioni di tutt'a ghjenti inghjiru à ella è soprattuttu par amori, Maria dicidi di lacà andà u so fighjolu è ancu di raghjunchjalu cù Francesco in tribuna Nordu... Guasgi 30 anni dopu, à a fini di u filmu, si ritrova à Romain, babbu di famighja, chì s'arricorda di sta ghjurnata senza paru. Dopu avè amintatu a storia, s'è no ci cuncitremi nant'à l'imaghjini stessi, 5 mai 92 riesci à purtacci in una Corsica chì ùn hè più, cù a so nuzenza ma dinò u so ambienti bellu particulari. Una ricustituzioni resa pussibuli grazia à i panni ch'elli portani i cumedianti, u decori di i lochi è ancu a prisenza di i vitturi di l'epica. Da rimarcà, da un'antra banda, chì Corinne Mattei ùn hà micca solu rializatu u filmu, hà scrittu dinò u scenariu in cumpagnia di Marie Murcia è hà participatu di manera attiva à u casting. Pà a scelta di i cumedianti, ritinaremi soprattuttu i trè principali: u zitellu Romain (Marc'Andria Sanna), Francesco (Nicolas Poli) è Maria (Caroline Fostinelli). U so ghjocu hè misuratu, autenticu, sinceru, ghjustu ciò chì ci vulia pà un filmu cortu simuli. À prupositu di a durata di menu d'una mez'ora, u furmatu li parmittarà soca di viaghjà ancu megghju ind'i festivali, da ch'ellu fussi vistu da u più parsoni pussibuli. Una prughjezzioni hè stata urganizata d'altrondi u 24 di maghju scorsu à u Festivali di Cannes, in u quadru di u Short film corner. S'ellu hà dighjà cunquistatu tutti i Corsi chì l'ani vistu, *5 mai 92* francarà di sicuru i nostri cunfini. Saria u più bellu umaghju resu à tutti quilli chì sò cascati. ■

# UN DÉCONFINEMENT ET DES CANDIDATS



**Comme l'an passé**, mai annonce la fin du nouveau confinement qui avait été instauré en avril. À partir du 3, les sorties en journées sont à nouveau autorisées, les écoles ré-ouvrent, après un mois ponctué par les vacances scolaires et les cours à distance, et les déplacements inter-régionaux sont de nouveau autorisés. Cette levée de restrictions signifie le retour des touristes en Corse. Si cette nouvelle saison touristique fait la joie de certains commerçants, hôteliers et restaurateurs, elle suscite l'inquiétude dans la population qui craint une nouvelle flambée de l'épidémie, les vacances signifiant souvent un relâchement des gestes barrières. D'autant que le 19 mai, le couvre-feu est repoussé à 21 h, et que c'est au tour des commerces dits « non essentiels », terrasses, musées, cinémas et théâtres de rouvrir, avec des jauges toutefois limitées.

Dans le même temps, les élections territoriales des 20 et 27 juin approchent et les différentes forces en présence aiguisent leurs couteaux. Le 4 mai, le président de l'Exécutif sortant, Gilles Simeoni, annonce se lancer seul. Comme cela était pressenti depuis plusieurs semaines, c'en est fini de Pè a Corsica. L'alliance de Femu a Corsica, du PNC et de Corsica Libera, prévue initialement pour durer jusqu'à 2025, n'aura donc pas résisté aux tensions qui règnent au sein du camp nationaliste. Dans ce contexte de divisions, au début du mois, sept militants nationalistes historiques publient un communiqué dans lequel ils tancent sévèrement le bilan de la majorité territoriale sortante. Indiquant être « allés de déception en déception, de désillusion en désillusions », ils s'interrogent sur la fin de Pè a Corsica qui représenterait selon eux « une preuve de plus que les intérêts partisans ont pris le dessus sur les intérêts collectifs et supérieurs de la Corse ». Pis, pour eux de nombreux dossiers ont été mal traités depuis l'accession des nationalistes aux responsabilités, à l'instar des déchets, des transports ou encore de la lutte contre la spéculation immobilière. Dans cette ligne, le 5 mai, 45 ans jour pour jour après la création du Front de libération nationale de la Corse, un nouveau mouvement clandestin qui se fait appeler « FLNC Maghju 21 » donne une conférence de presse lors de laquelle huit personnes cagoulées et armées déplorent notamment que Pè a Corsica « n'a pas su se hisser à la hauteur des enjeux ». Dans un communiqué, le groupe qui se dit composé de « patriotes issus de toutes les autres structures » critique les élus de la majorité qui « semblent visiblement mettre plus d'énergie dans la campagne permanente et l'électorisme pour préserver leur place et toujours chercher des nouveaux porteurs de voix de l'ancien monde, que pour s'imposer par la force induite par la crédibilité de leurs propositions et actions au quotidien ». Pas de quoi décourager Corsica Libera qui fait

à son tour savoir le 6 mai qu'il partira « sous ses propres couleurs aux élections territoriales », tout en affirmant que « rien ni personne ne peut, même pas en utilisant le mensonge, nous faire porter la responsabilité de cette désunion dont les cadres de Femu a Corsica sont les seuls responsables ». Le 9 mai, c'est au tour du PNC de Jean-Christophe Angelini d'hisser ses couleurs sous la bannière Avanzemu. En cette date symbolique, le mouvement Core in Fronte annonce aussi partir seul, comme à l'accoutumée, mené par son emblématique leader Paul-Félix Benedetti avec la liste Da per noi dans laquelle on retrouve notamment Paul Quastana, ancien de Corsica Nazione. Quatre listes nationalistes s'opposent donc dans cette élection. Face à elles, Laurent Marcangeli, maire d'Ajaccio, conduira une liste d'union de la droite, Un Soffiu Novu, où figurent notamment Valérie Bozzi et Jean-Martin Mondoloni, les leaders des deux groupes de droite sortants à l'Assemblée de Corse. À gauche, Michel Stefani et le parti communiste tenteront de prendre leur revanche sur la défaite de 2017 avec la liste Campa megliu in Corsica, tandis que l'ancienne conseillère exécutive et présidente de l'Office de l'environnement de la Corse, Agnès Simonpietri, fait son retour avec Corsica Sulidaria, liste composée de 4 mouvements de gauche et écologiste. Le maire de Bonifacio et conseiller territorial sortant Jean-Charles Orsucci dévoilera pour sa part sa démarche, Corse, terre de progrès, soutenue par LREM. Enfin, du côté de l'extrême droite, deux listes font elles aussi acte de candidature. Celle de Forza Nova, qui investit Jean-Antoine Giacomi, 24 ans, comme son leader, en faisant la plus jeune tête de liste de cette élection. Et celle du Rassemblement National, Les nôtres avant les autres sous la houlette de l'Ajaccien François Filoni. Dix listes se lanceront donc dans la course aux territoriales. Pas de quoi faire sourcilier la population qui semble cette année peu réceptive à cette élection si importante. ■ MP

## UN AN PLUS TARD

De nouvelles élections se préparent en ce mois de mai 2022, celle des législatives. Une nouvelle fois, les tensions entre nationalistes se font sentir, au point que dans quasi toutes les circonscriptions on voit s'opposer des candidats de Femu a Corsica et de Corsica Libera. À Ajaccio, le maire et ex-député Laurent Marcangeli, s'est lui aussi lancé dans cette nouvelle élection, espérant pouvoir faire barrage aux nationalistes qui avaient emporté trois sièges sur quatre en 2017. ■

# CARNETS DE BORD

## LA REINE, LE PRINCE DU FOOT ET LA STAR

par Béatrice HOUCARD



**M**ême sous la torture ou avec la promesse de toucher la totalité des gains annuels du loto, je ne deviendrais pas monarchiste. Républicaine je suis et je reste. La République semble tellement faite pour nous, Gaulois bagarreurs pour Jules César devenus Gaulois réfractaires pour Emmanuel Macron... Français amoureux de la liberté (pas autant que les Français eux-mêmes le disent et le pensent), de l'égalité (la préférée, sans conteste) et la fraternité, beaucoup plus qu'on ne croit. La République, voilà un régime qui correspond à nos idées d'universalisme et à notre caractère éruptif. N'est-elle pas née d'une révolution majeure et d'une demi-douzaine de révoltes ?

Pourtant, les célébrations grandioses et pompeuses qui célèbrent depuis le 2 juin le jubilé de platine de la reine Elizabeth II, à Londres, vont faire de l'audience à la télévision et gonfler le tirage de *Paris-Match*. Soyons honnêtes: les soixante-dix ans de règne de la reine Elizabeth II ne nous laissent pas totalement indifférents. La reine d'Angleterre, on a l'impression de l'avoir toujours connue. Elle fait un peu partie, sinon de la famille, du moins de l'Histoire commune. Elle est notre dernier témoin historique de la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle. L'ayant vue d'assez près à Paris, lors d'un reportage, je n'avais pu m'empêcher de penser que cette petite femme d'apparence quelconque, que j'observais alors qu'elle écoutait l'organiste Jean Guillou à l'église Saint-Eustache, avait parlé à de Gaulle, à Churchill, à Kennedy...

La souveraine a maintenant 96 ans, elle s'appuie sur une canne et laisse le futur Charles III prononcer le discours du trône à sa place. Mais elle a toujours l'œil vif et parfois moqueur, la passion des chevaux et bien sûr ces tenues de couleur vive que, chez nous, seule peut oser Roselyne Bachelot. Ah, le jaune, le rose, le bleu, l'orange et le rouge de la reine ! Ah, les chapeaux assortis et les sacs à main, toujours vides dit-on mais dont le maniement lance des signaux à l'entourage et aux services de sécurité. Comme quoi James Bond, avec lequel elle avait réussi un fameux faux saut en parachute pour les Jeux de Londres, n'est pas le seul à avoir des codes secrets !

Quand je pense à Elizabeth II, ne me viennent pas à l'esprit la vie tumultueuse des Windsor, les divorces, les frasques et les

dramas. Mais le comportement de la famille royale pendant la Seconde guerre mondiale: alors que la plupart des familles royales d'Europe avaient quitté leur pays et s'étaient mises à l'abri des bombardements, Georges VI, sa femme Elizabeth et leurs filles Elizabeth et Margaret étaient restés à Londres. Pendant le « blitz », du 7 septembre 1940 au 21 mai 1941, ils continuèrent d'habiter Buckingham Palace, touché à plusieurs reprises par les bombes allemandes, car « le roi ne peut pas abandonner son peuple ». Au lendemain des bombardements, le roi et sa famille allaient reconforter les blessés, les familles, les sinistrés. Les Anglais ont tenu bon et la Nation a fait corps autour de son roi. On peut reprocher bêtement aux Anglais la mort de Jeanne d'Arc, Fachoda et Mers-el-Kébir. On peut aussi penser que, s'ils n'avaient pas tenu le coup, nous ne serions peut-être pas ce que nous sommes aujourd'hui, fiers et libres dans la République que nulle monarchie ne nous fera abandonner.

### LES PRÉSIDENTS SPORTIFS

En août 1960, dans *Le Figaro*, le dessinateur Jacques Faizant avait représenté le général de Gaulle en jogging (on disait « survêtement ») valise à la main, marchant à grands pas en s'exclamant: « Dans ce pays, si je ne fais pas tout moi-même ! » Aux Jeux olympiques de Rome, la délégation tricolore avait fait grise mine avec un bilan calamiteux: deux médailles d'argent, trois médailles de bronze mais aucun titre olympique, une triste première depuis les JO de Saint-Louis en 1904.

Comme toujours, derrière l'exagération, le dessin disait une vérité et, par un arrêté en date du 17 février 1961, le ministre des Sports, Maurice Herzog, nomma le lieutenant-colonel Marceau Crespin délégué général à la préparation olympique, avec une sérieuse feuille de route: démocratiser le sport à travers un grand programme d'éducation et de construction d'équipements. Gymnases et piscines poussèrent alors comme des champignons.

Vingt-cinquième à Rome, la France se classa ensuite entre la 5<sup>e</sup> et la 10<sup>e</sup> place. Pour la petite histoire, le général de Gaulle fut aussi le premier à décerner la Légion d'Honneur à des sportifs, estimant qu'ils représentaient la France aussi bien



Illustrations d'opès photos DR.

que d'autres quand ils gagnaient. Jacques Anquetil (cyclisme), Alain Calmat [patinage artistique et futur ministre des Sports!], Michel Crauste (rugby), Michel Jazy et Jocelyn Delecour [athlétisme] furent les premiers à être décorés de la main même du Général.

Ainsi les présidents de la République continuent-ils de s'occuper de tout. C'est le feu vert donné par Valéry Giscard d'Estaing, en 1975, pour que le Tour de France puisse arriver sur les Champs-Élysées, alors que la préfecture de police ne voulait pas en entendre parler. Pendant son quinquennat, Nicolas Sarkozy reçut à l'Élysée Lance Armstrong. Le septuple et sulfureux vainqueur (avant le déclassement final) du Tour de France lui offrit un superbe vélo de course. Mais l'ancien président de l'Agence française de lutte contre le dopage, Pierre Bordry, accusa le champion américain d'être surtout venu demander sa tête au président français... Quant au rôle de Nicolas Sarkozy auprès de Michel Platini pour que le Qatar organise la Coupe du monde de fin 2022, on préfère ne pas savoir.

Alors, quand Kylian Mbappé, après avoir décidé de rester au PSG jusqu'en 2025 plutôt que de partir à Madrid, déclare qu'il a consulté Emmanuel Macron avant de prendre une décision et qu'il a bénéficié en retour de ses « bons conseils », on n'est pas étonné le moins du monde. Et si le footballeur parle de son club, il insiste aussi beaucoup sur l'importance pour lui de rester en France. « Des accents presque gaulliens », a osé *Le Monde* dans un titre.

C'est curieux: en écoutant Kylian Mbappé, qui a l'esprit clair, de solides valeurs humaines et l'expression orale aisée, on n'a pas pu s'empêcher de penser que ce garçon, dans dix ans ou quinze, ferait un bon ministre des Sports. En attendant, il ferait un beau porteur de la flamme olympique à Paris, le 26 juillet 2024, d'autant que son choix de rester au PSG ouvre aussi la voie à sa participation aux Jeux.

### LA CULPABILITÉ ALLEMANDE

La cinémathèque nationale, à Paris, consacre à Romy Schneider une superbe exposition qui permet de retrouver des affiches, des photos, des documents et bien sûr des extraits de films de celle qui enchantait les salles de cinéma, de la trilogie

des *Sissi* (ces films qui firent d'elle une star mais qu'elle détestait ensuite) à *Ludwig* (où Visconti lui offrit le rôle d'une Elisabeth d'Autriche autrement moins mièvre) et de *La Piscine* à *La Banquière*. Sans oublier les chefs-d'œuvre de Claude Sautet: *Les choses de la vie*, *Max et les ferrailleurs*, *César et Rosalie*, *Une histoire simple*.

Ceux qui l'ont connue racontent que, sortie des plateaux de cinéma, la Romy Schneider belle et lumineuse, incarnant la grâce comme nulle autre, laissait la place à une femme rongée par une vie sombre, hantée par le passé nazi de sa mère, l'actrice Magda Schneider, et souvent malheureuse jusqu'à la tragédie de la mort accidentelle de son fils David, 14 ans, moins d'un an avant sa propre disparition. Des « paparazzi » (on n'ose même pas les qualifier de photographes) avaient réussi à s'introduire dans l'hôpital pour y faire des photos de l'adolescent mort.

Ce qu'on savait moins voire pas du tout, c'est à quel point Romy Schneider, devenue un modèle de femme française libre et indépendante, portait en elle le fardeau de la culpabilité allemande, d'où son désir de tourner des films comme *Le Train*, *La passante du Sans-Souci* et *Le vieux fusil*. À Paris, elle aimait marcher sans fin dans les rues, méconnaissable sans maquillage, femme devenue anonyme, avant de replonger dans les cocktails alcool-médicaments.

En se plongeant dans les livres publiés ces temps-ci sur l'actrice, notamment *Adieu Romy*, de Violaine de Montclos [Ed Grasset], on apprend qu'une autre star, Marlène Dietrich, à jamais recluse dans son appartement de l'avenue Montaigne à Paris, faisait porter à Romy Schneider, sa compatriote, des livres qui n'en étaient pas: elle découpait l'intérieur des ouvrages pour y cacher des tubes de diverses substances illicites. Désespoir, alcool, anxiolytiques: Romy Schneider mourut, à 43 ans, dans la nuit du 29 au 30 mai 1982. C'était il y a tout juste quarante ans. Le jeune procureur dépêché sur place, Laurent Davenas, impressionné devant le corps sans vie de la star, prit une décision contraire à celle que sa fonction et la procédure auraient dû le conduire à prendre: il épargna l'autopsie au corps de Romy Schneider, au risque, finalement sans importance, qu'on ne connaisse jamais les vraies causes de sa mort. ■



# AUE

AGENZA D'ACCONCIU DUREVULE,  
D'URBANISIMU È D'ENERGIA DI A CORSICA

## IL Y A PLUS SIMPLE POUR ISOLER SA MAISON !



*In casa prutetta  
ùn ci entre fretu !*

**Appelez au 04 95 72 13 25**

- Accompagnement pour les travaux de rénovation énergétique de votre maison**
- Aides financières jusqu'à 30 000 €**